

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
SEANCE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12/12/19 s'est réuni le jeudi 19 décembre 2019, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek, Madame Renée Wojeik, Monsieur Romaric Moyon, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Madame Ségolène Durand, **Adjoint**

Madame Josette Chabane, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Mohammed Hadbi, Monsieur Mohamed Mokeddem, Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin, Madame Eliana Valente, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur Baytir Thiaw, Madame Bénédicte Monville De Cecco, Madame Djamila Smaali Paille, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS NON EXCUSES:

Madame Patricia Astruc-Gavalda, Monsieur Anthony Lemond, Monsieur François Kalfon, Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard, Madame Marine Gaignard

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Monsieur Xavier Luciani a donné pouvoir à Monsieur Gérard Millet, Monsieur Jean-Claude Couleau a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Madame Jocelyne Langmann a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène Grange, Madame Alexandra Duverne a donné pouvoir à Madame Chrystelle Marosz, Monsieur Christian Clause a donné pouvoir à Madame Brigitte Tixier

SECRETAIRE :

Madame Marie-Rose Ravier

Madame Monville De Cecco : Monsieur le Maire, si vous me permettez d'intervenir de manière préliminaire à ce conseil Municipal, vous n'êtes pas sans savoir, j'imagine, que nous avons depuis quelques temps lancé une pétition contre l'urbanisation de la Ville et pour la préservation de ce qui reste de nature à Melun. Cette pétition a aujourd'hui reçu plus de 700 signatures ; des gens qui vivent à Melun, pour 95 % des destinataires, et 5 % de gens qui vivent dans la CAMVS et qui se sentent concernés par les projets d'urbanisation qui, au fur et à mesure, grignotent la nature dans la Ville. Je voudrais dire ici que depuis 2014 – c'est-à-dire depuis que vous êtes arrivé au pouvoir, d'abord comme Premier Adjoint puis ensuite comme Maire -- 50 % des surfaces de nature que comptait la Ville (des friches, des champs, des bois) ont été urbanisées. Il se trouve que cette politique, elle a un coût. Elle a un coût que nous allons mesurer dans l'avenir ; elle a un coût que nous avons commencé à apercevoir à travers les inondations 2016 et 2018 ; elle a un coût en termes de qualité de l'air puisque les arbres, vous n'êtes pas sans le savoir, sont des puits à carbone ; elle a un coût en qualité de vie puisque ça augmente les épisodes de canicule et diminue d'autant les espaces de nature dans lesquels nous pouvons nous promener. Donc, 700 de nos concitoyens, parmi lesquels Monsieur Bourquard présent ici, moi de même, ainsi que d'autres personnes, avons jugé utile d'attirer votre attention sur le fait que vous préemptiez les capacités de notre territoire à faire face au réchauffement climatique et à ses conséquences. Alors, vous communiquez beaucoup en ce moment sur votre engagement en matière d'écologie. Mais les faits sont là, et la preuve est là, que votre engagement en matière d'écologie s'arrête très vite. Vous avez détruit plus de 8 000 arbres. Et vous prétendez en avoir replanté, ou les avoir remplacés en tout cas, par 240 arbres si mes souvenirs sont bons, dans votre propagande qui s'apparente davantage à du greenwashing qu'à autre chose. Alors, nous avons déposé une demande gracieuse d'abrogation du PLU, que vous avez révisé trois fois, par des modifications qui ne vous ont pas obligé d'en passer à nouveau par une enquête publique et une refonte du PLU, parce que chacune de ces modifications du PLU en elle-même ne vous y obligeait pas, mais toutes ces modifications bout à bout entraînaient par contre une transformation de la géographie de notre ville qui aurait dû vous conduire normalement à refaire ce PLU de fond en comble, à passer par un débat public, à passer par une enquête publique. Chose dont vous vous êtes exonéré. Nous avons demandé aussi cette abrogation parce que les arguments qui vous ont amenés à construire l'Ecoquartier sont des arguments mensongers, sont des arguments fallacieux. Parmi ces arguments, vous avez dit que la population de Melun augmenterait de 10 000 habitants d'ici à 2030. Or, l'INSEE prévoit une augmentation maximale de la population de Melun de 2 400 personnes d'ici à 2030. Il n'y avait aucune nécessité à détruire le bois de Montaigu, les champs de Montaigu. Il n'y avait aucune nécessité à construire cet Ecoquartier, sinon à faire tourner beaucoup d'argent au bénéfice des entreprises multinationales qui sont chargées de la réalisation de l'Ecoquartier, mais certainement pas au bénéfice des Melunais. Donc, nous avons déposé cette demande gracieuse, et nous aimerions qu'elle donne lieu à un débat au Conseil Municipal. Et nous aimerions que le Conseil Municipal en soit saisi – ça, c'est dans votre main, parce que vous êtes le seul à pouvoir déposer cette demande devant le Conseil Municipal, à l'amener devant cette instance-là, et qu'un vote ait lieu pour savoir si oui ou non – étant donnés les arguments apportés par chacune des parties – le Conseil Municipal veut abroger le PLU et les conséquences qu'il aura puisque vous allez continuer d'urbaniser la Plaine de Montaigu ; puisque vous avez pour projet ce fameux C5 qui éventrera le Bois de Bréviande ; et que, d'une manière générale, on voit bien tout autour de nous que la nature disparaît au profit de la promotion immobilière. Donc je voudrais savoir, Monsieur le Maire, si vous avez l'intention de faire droit, non pas à la demande d'abrogation elle-même, mais de faire droit au débat que nous demandons dans ce Conseil Municipal pour que le Conseil Municipal puisse se prononcer sur cette demande d'abrogation du PLU.

Monsieur Vogel : Bien. Si j'ai bien compris, vous avez fait une demande gracieuse, non ? Et bien vous allez attendre que la réponse arrive pour la demande gracieuse que vous venez de faire. On ne mélange pas les procédures. Gérard, tu veux répondre quelque chose, puisque le PLU c'est ton domaine ?

Monsieur Millet : Oui. Le PLU a été voté il y a six ans maintenant, pratiquement. Vous êtes élue depuis cinq ans, cinq ans et demi même. Et tout d'un coup, au moment de la campagne électorale, vous découvrez qu'il faut abroger un PLU qui a été élaboré dans des conditions tout à fait légales, qui n'a pas fait l'objet de recours, qui s'applique de façon tout à fait normale à Melun, et qui préserve d'avantage d'espaces verts que l'ancien Plan d'Occupation des Sols. S'il y a des gens qui sont intéressés, je pourrai sortir les plans comparatifs, et vous verrez que, aussi bien dans la partie sud et centrale de la ville, dans le cadre des sites remarquables, le nombre d'espaces verts a été largement augmenté. Par ailleurs, en ce qui concerne la Plaine de Montaigny, je rappellerai simplement que dans tous les schémas directeurs de la Région, c'est un espace à urbaniser, non pas les espaces boisés, mais les anciens champs. La Ville n'a pas inventé cette urbanisation de la Plaine. Quand le PLU a été élaboré, effectivement, on avait déjà en réserve l'aménagement de la Plaine de Montaigny. Pourquoi ? D'une part, parce qu'on a une pression de l'Etat pour développer le logement dans les zones tendues. Ca, c'est une règle, et je m'étonne que vous la contestiez car c'était une grande exigence de quelqu'un dont, je pense, vous partagez les idées, Madame Duflot, qui dans la loi ALUR, a fortement encouragé à la construction, qui a pris un certain nombre de mesures favorisant la densification en réduisant le coefficient d'occupation des sols – ça, je crois que je vous l'ai déjà répété un grand nombre de fois – ce qui nous a posé problème dans la partie déjà bâtie de la Ville et nous avons dû nous battre pour éviter de trop densifier. Donc, ça c'est un premier point, ça répond à une politique générale qui était portée par vos propres amis. Enfin, je suppose que vous êtes toujours écologiste. Peut-être un peu plus France Insoumise qu'écologiste, puisqu'on vous a vue défiler il y a quelques semaines derrière Monsieur Mélenchon, dans un défilé où on criait « Allah Akbar » en passant à proximité du Bataclan. Je crois que vous avez choisi votre camp. Effectivement, ce n'est pas le nôtre. Maintenant, en ce qui concerne le Bois de Montaigny, il y a des parties qui sont boisées classées et auxquelles nous n'avons pas touché. C'est vrai qu'on a touché à une petite partie du Bois de Montaigny pour élargir un peu l'assiette consacrée au nouvel hôpital. Je sais que ça ne fait sans doute pas partie de vos préoccupations, la santé des Melunais, mais si on n'avait pas touché un peu au Bois de Montaigny, ce nouvel hôpital n'aurait pas pu se faire. J'ajouterai encore que la CAMVS a compensé les espaces déboisés hectare pour hectare. J'ajouterai aussi que dans l'aménagement de la Plaine de Montaigny, il a été prévu un espace qui est en train de se régénérer naturellement entre le Bois de Montaigny lui-même et le terrain de nomades. Je pourrai montrer les documents à ceux qui sont intéressés. Nous avons préservé la nature et nous avons engagé, depuis bien des années, une politique d'acquisition foncière dans les endroits sensibles – je pense en particulier à la vallée de l'Almont dont nous contrôlons maintenant 90 % des berges. Je crois aussi qu'il est préférable d'avoir des espaces naturels importants dans lesquels il peut y avoir une continuité écologique – c'est le cas de la vallée de l'Almont – et c'est beaucoup plus porteur que faire 30 mètres d'espaces verts à un endroit. Je ne dis pas qu'il faut ne pas le faire. D'ailleurs, la Plaine de Montaigny a une large place consacrée aux espaces verts et le système des eaux pluviales a été fait de telle façon que l'absorption se fasse sur le site et ne soit pas envoyée dans les égouts puis dans la Seine. Nous traitons l'eau de la Plaine de Montaigny par infiltration, sauf bien sûr en cas de pluie extraordinaire où là, il faudrait bien une échappatoire. Donc, si vous regardez le plan de la Plaine de Montaigny, nous construisons des habitats, pour ce qui est de l'habitat

individuel, avec petit jardin – et je rappelle que la Plaine de Montaigu, c’était des champs. Ce n’était pas planté d’arbres. On aura, à la place, certainement beaucoup plus d’arbres sur ce qui était la Plaine de Montaigu avec les plantations, ne serait-ce que les bords d’allées et bords de rues, et avec les espaces verts qui entourent la quasi-totalité des habitations, qu’elles soient individuelles ou collectives. Dans d’autres domaines, je pourrais aussi vous répondre, en particulier en ce qui concerne le site de l’hôpital psychiatrique. Qu’est-ce que c’était ? Des bâtiments et des parkings. Vous allez avoir là de l’habitat mixte – pavillons, logements individuels groupés, et de petits collectifs, avec bien entendu, des logements sociaux, en reconstitution d’un certain nombre de logements appelés à disparaître en raison du NPNRU. De la même façon, une des raisons qui nous ont poussés à lancer l’opération réfléchie, légale, et conforme à tous les schémas directeurs, c’est que sur la Plaine de Montaigu, on pouvait faire un quartier où il y aura de la mixité – logements sociaux (certains commencent à être occupés), pavillons en accession à la propriété, collectifs en accession à la propriété, etc. Par conséquent, contrairement à ce que vous dites, ce quartier n’est pas fait pour les riches ou pour les promoteurs, il est fait pour les Melunais. Un autre exemple que je vais citer, qui concerne un secteur beaucoup plus sensible, c’est l’hôpital Marc Jacquet. La Ville a passé une convention avec EPFIF pour s’assurer de la maîtrise des terrains, du moins pour la partie melunaise, et pour protéger la nature dans tous les coins de ce terrain en pente mais partiellement boisé à certains endroits. Si on avait donné notre accord à l’hôpital pour qu’il cède ces terrains à un promoteur, il y aurait certainement eu une densification beaucoup plus importante que celle qu’il y aura ; puisqu’il n’y aura pas de densification, les espaces boisés seront conservés, et vous aurez là aussi un quartier avec une grande mixité puisqu’il y aura de la reconstitution de logement social à proximité du centre-ville – vous voyez donc qu’on n’exile pas les logements sociaux à la périphérie, contrairement à ce qui s’est fait il y a 10 ans, et nous sommes, dans ces matières, parfaitement respectueux de l’environnement, de la mixité sociale, etc. Melun est une ville verte. On n’a pas eu le temps de calculer le nombre de mètres carrés d’espaces verts publics ou privés par habitant, mais il ferait sûrement envie à beaucoup de villes. Je rappelle aussi que Melun est une ville préfecture, et que, de ce fait-là, nous avons un certain nombre de devoirs. Devoirs vis-à-vis de nos habitants, mais devoirs aussi vis-à-vis de la Ville Préfecture chef-lieu de département. En matière de santé par exemple, l’hôpital était une ardente obligation. Et Dieu sait s’il a fallu se battre pour que dans un certain nombre de projets qui fleurissaient, ce soit Melun qui soit choisi et qui apporte, avec le pôle de santé qui s’est constitué au niveau de la Butte de Beauregard, aux Melunais, un confort inégalé aux soins. Ce projet, on le poursuit. Dans le cadre du NPNRU, dans le cadre de la fin du PRU, des groupements médicaux vont voir le jour à proximité, la maison de retraite va être transférée à proximité. On aura donc là un ensemble de services à la population de Melun bien sûr, mais d’une ville qui est chef-lieu du département et qui draine au niveau de ses services beaucoup de gens qui viennent d’assez loin quelques fois. Je trouve navrant votre attitude, parce que c’est dans la démagogie la plus complète. C’est toujours facile de faire signer une pétition, on sait ce que ça veut dire, même si d’après ce que je crois savoir, il y a pas mal de gens qui ne sont pas de Melun. C’est toujours plus facile d’aller s’occuper des affaires des autres que des siennes. J’en ai assez dit, je pourrai en dire encore plus.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Alors, vous êtes d’une mauvaise foi extraordinaire, et en plus vous êtes particulièrement incorrect ce soir, Monsieur Millet. Vous êtes de mauvaise humeur ?

Monsieur Millet : Je vous ai insultée Madame ?

Madame Monville De Cecco : A la limite. Mais on va en parler, parce qu'à travers moi, vous avez insulté bien des gens. Juste pour rectifier un tant soit peu ce que vous avez dit, lorsque vous êtes arrivés en 2014, la Ville de Melun avait 55 hectares de terres – bois, friches, parcs. En 2018, la Ville de Melun compte la moitié seulement de ces hectares. Cela représentait 19,28 % de la surface de la commune ; aujourd'hui, c'est 9,28 % de la surface de la commune. Vous avez dit que vous n'avez pas fait les calculs. Sans doute qu'en 6 ans, vous n'avez pas eu le temps de faire les calculs. Sans doute que vous n'aviez pas prévu non plus -- la preuve étant qu'en effet, une des irrégularités qui entachent le PLU, dans le PADD (document préparatoire qui aide à comprendre le PLU), les impacts qu'auront les effets du PLU sur la qualité de vie des gens, les impacts environnementaux étaient quasi inexistantes, c'est-à-dire que vous ne les aviez pas mesurés, parce qu'en effet, sans doute, vous avez avancé à l'aveugle sans avoir aucune conscience de ce que vous étiez en train de faire. Donc, vous l'avez dit, vous n'avez pas fait les calculs, et de fait ça se voit. Nous, nous les avons faits à votre place. D'autre part, vous avez dit un certain nombre de choses qui sont extrêmement blessantes pour les gens que vous avez visés à travers moi. Monsieur Millet, je n'ai pas de camp. Je ne suis l'élue d'aucun camp. Je suis l'élue d'un certain nombre de gens qui ont voté, et ce que je porte, je le porte pour tout le monde. C'est-à-dire que mon souci de la protection de la nature, mon souci de la protection de l'environnement, c'est un souci pour tout le monde. Mon souci pour la lutte contre le racisme auquel vous avez fait allusion tout à l'heure, c'est un souci pour tout le monde. Toutes les communautés qui pourront être victimes de racisme d'une manière ou d'une autre trouveront en moi quelqu'un de solidaire et quelqu'un qui luttera à leurs côtés. Je n'ai pas de camp. J'ai un idéal politique : que nous formions une communauté indivisible, quelle que soit la religion à laquelle nous appartenons. Je sais que ce n'est pas notre manière de voir les choses.

Monsieur Millet : C'était une digression.

Madame Monville De Cecco : Et je sais que vous avez, encore cette année, installé une crèche dans les locaux de cette mairie, parce qu'encore cette année vous jouez sur la division entre nos citoyens. Là où l'Etat doit être neutre, vous, vous avez choisi de ne pas l'être. Mais c'est votre responsabilité. Moi, ce n'est pas comme ça que je procède. Pour moi, l'Etat doit être neutre et doit traiter ses citoyens de la même manière, quelle que soit leur religion, quelle que soit leur origine. Et vous avez dit un certain nombre de mensonges sur votre compensation. Comment avez-vous compensé les bois disparus ? En partie en achetant des bois déjà existants. Vous n'avez rien compensé du tout. Ce sont des tours de passe-passe qui vous permettent aujourd'hui de faire semblant d'avoir fait quelque chose. De la même manière que pour le logement social, parlons-en, toutes ces destructions que vous êtes en train de produire affectent du logement très social. Logement très social que vous ne reconstituez pas, pour une raison simple : le PRU prévoit que quand on détruit du logement très social, on ne reconstruit pas du logement très social mais du logement social intermédiaire ou du logement social de catégorie supérieure. Et d'autre part, parce que tous les programmes aujourd'hui qui ont eu lieu aux Mézereaux ou sur le Plateau de Corbeil ont vu détruits des logements sociaux et reconstruit de l'accession à la propriété. Donc, ne dites pas n'importe quoi, Monsieur Millet, parce que vous aussi vous êtes en campagne électorale.

Monsieur Millet : Mais non.

Madame Monville De Cecco : Et vous allez me laisser terminer.

Monsieur Millet : Je ne suis pas candidat, donc...

Madame Monville De Cecco : Non, mais vous êtes le principal soutien de celui qui est assis à côté de vous, malgré le fait que l'un ait été chez Les Républicains ou l'UMP, je ne sais plus comment cela s'appelait, et que l'autre par contre vient d'être adoubé par En Marche, après en être passé lui aussi par Les Républicains.

Monsieur Millet : Je vais répondre.

Madame Monville De Cecco : Non, vous allez me laisser finir parce que moi, je vous ai laissé finir. Sur l'hôpital, ce que vous dites est absolument scandaleux. Nous nous sommes battus depuis le début pour la préservation d'un hôpital public de plein exercice. Mais, depuis le début, nous avons dit aussi que cet hôpital public de plein exercice avait besoin de moyens, que ces moyens lui avaient été retirés par l'Etat.

Monsieur Millet : Enfin bon, écoutez, ça n'a rien à voir avec le sujet actuellement.

Madame Monville De Cecco : Vous avez décidé...

Monsieur Millet : Ecoutez, je vous ai laissé parler, mais on n'est pas là pour avoir une discussion politique générale.

Madame Monville De Cecco : C'est vous qui avez amené le sujet de l'hôpital, vous allez me laisser finir.

Monsieur Millet : Non parce que c'est hors sujet.

Madame Monville De Cecco : Votre hôpital

Monsieur Millet : Vous êtes hors sujet. Nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale.

Madame Monville De Cecco : Toute l'imagerie médicale a été privatisée. Votre hôpital a rendu plus compliqué l'accès à la santé aux gens. Ne racontez pas n'importe quoi Monsieur Millet s'il vous plaît. Les choix que vous avez faits sont socialement iniques, et anti écologiques. Arrêtez de raconter n'importe quoi s'il vous plaît ; OK ? Et mes amitiés n'ont rien à voir avec tout ça.

Monsieur Millet : Vous permettez que je vous réponde maintenant ?

Madame Monville De Cecco : Si vous me parlez correctement.

Monsieur Millet : D'abord sur le logement social. La reconstitution se fait logement par logement. Et il est vrai que quand une commune possède un très gros pourcentage de logements sociaux, ou de logements très sociaux, les PRU ou NPNRU prévoient davantage de mixité afin de ne pas concentrer toutes les difficultés sur une seule et même commune. C'est une politique raisonnable. Mais on a reconstruit autant de logements sociaux qu'on en a démolis. Et effectivement, si sur le quartier Houdart / Tunc c'est de l'accession à la propriété, c'est parce que dans ce quartier, il n'y avait que du logement social, donc on a essayé la mixité. Voilà, premier point. En ce qui concerne l'hôpital, vous êtes bien la seule à vous en

plaindre, et il y a bien des communes de Seine et Marne qui auraient aimé avoir cet équipement qui regroupe l'hôpital public et deux cliniques pour, là, rendre un vrai service à l'ensemble des populations. Je crois qu'on n'a pas de leçons à recevoir. Madame, je ne vous ai pas insultée. J'ai simplement constaté quelle était votre action. Vous, vous prenez ça pour une insulte. Peut-être que vous regrettez ce que vous avez fait, mais c'est trop tard.

Monsieur Vogel : Bien. Non. Vous vous êtes déjà exprimés.

Monsieur Bourquard : Je veux juste vous apporter quelques éléments techniques. Bah si, si vous contestez des éléments techniques, je peux répondre quand même. Et ce n'est pas polémique. On peut apporter des éléments concrets au débat.

Monsieur Vogel : Très rapidement, parce qu'on est hors ordre du jour.

Monsieur Bourquard : Oui, oui. C'est très rapide.

Monsieur Vogel : On a été très gentils de vous laisser parler mais quand même.

Monsieur Bourquard : La politique est toujours à l'ordre du jour. Premier élément : la construction du Schéma Directeur de l'Île de France. Vous avez été consultés, moi-même en tant que président d'une ONG j'ai été consulté, donc je peux vous donner mon avis sur le PLU de Melun, qui n'était pas du tout dans le sens de celui proposé par la Région sous la mandature de Monsieur Huchon. Comme quoi, on peut avoir un avis différent de ceux que vous appelez toujours nos amis.

Monsieur Vogel : Mais ça peut changer les amitiés.

Monsieur Bourquard : Par contre, ce que je peux confirmer, c'est que la Ville de Melun était tout à fait favorable aux propositions de la Région. Vous le savez, c'est la Ville qui a rempli le document. Deuxième élément très technique aussi. Concernant la reforestation de l'hôpital. Vous m'avez-vous-même, enfin la CAMVS, fait parvenir les documents attestant de cette reforestation. Je vous cite la loi : la loi dit effectivement, quand on déforeste une parcelle, on doit au minimum, soit cotiser au Fonds National de Reboisement, soit reboiser une parcelle de surface équivalente dans un écosystème équivalent. Ce sont les deux seules possibilités, il n'y en a pas d'autres. Mais ce n'est pas ce qui s'est passé : l'hôpital étant devenu propriétaire de ces parcelles, a racheté une parcelle à La Rochette, d'une taille approximativement équivalente, mais une parcelle qui est déjà boisée, et qu'il a rétrocédé pour l'euro symbolique à la Ville de La Rochette. Donc là, vous n'êtes pas conforme à la loi, et vous le savez Monsieur le Maire, si je vous attaque, encore une fois vous perdrez, parce que la loi est claire, la loi est précise. Troisième élément technique, concernant l'hôpital. Notre proposition n'était pas de ne pas rénover l'hôpital ou de ne pas faire d'hôpital. Elle était de faire uniquement un hôpital public, en reconstruction sur place, comme ça se fait d'ailleurs, par de gens qui vous sont proches, à Fontainebleau – vous pouvez aller voir le chantier, il y a des choses intéressantes, j'y suis allé il n'y a pas longtemps – comme ça s'est fait à Meaux. Ne dites pas que nous ne sommes pas une force de proposition, nous sommes une force alternative de proposition. Et ce que nous proposons, d'autres le font, c'est réalisable. C'est juste une question de volonté politique.

Monsieur Vogel : D'accord. Moi, je voudrais juste répondre deux – trois choses à ce qu'a dit Madame Monville De Cecco. D'abord, sur la légalité. Je vais dire quelque chose que vous

avez dit dans votre journal. Vous en faites tout un fromage, et je me demande si ce n'est pas la proximité des élections qui veut ça. Dans le journal, vous avez dit la chose suivante. Non. Vous avez parlé. Vous avez longtemps parlé, Madame Monville De Cecco, donc vous me laissez m'exprimer aussi. C'est ça la démocratie, vous étiez une grande démocrate je crois. Vous dites « il n'y a rien d'illégal, mais toutes les décisions mises bout à bout auraient mérité un débat ». Vous reconnaissez vous-même qu'il n'y a rien d'illégal, mais vous faites une demande gracieuse. Qu'est-ce que c'est tout ce fromage ? Vous ne croyez pas que votre soudain souci de la nature est motivé par d'autres considérations ? Je vais vous dire, moi j'assume totalement l'hôpital. On a sacrifié une partie du Bois de Bréviande – du Bois de Montaigu, pardon, je le reconnais. Le Bois de Bréviande, on l'a classé, on ne peut pas y toucher. C'est le bois le plus protégé en Seine et Marne, donc il ne faut pas continuellement revenir dessus. Ensuite l'hôpital. Je suis content qu'on ait conçu cet hôpital, pour les Melunais et pour tout le département comme l'a dit Gérard. On a besoin de services publics hospitaliers. La vie ne va pas s'arrêter une fois pour toutes. Et puis, vous parliez de l'Ecoquartier. Comme l'a très justement dit Gérard, ce n'était pas des terrains boisés. Il faut arrêter de constamment mélanger les choses. C'était de la terre agricole non cultivée. On n'a rien pris à la nature, et ça va nous permettre de faire 300 logements sociaux. Vous pouvez ne pas vouloir de logements sociaux. Mais moi, j'en ai besoin de ces 300 logements sociaux, parce que le NPNRU implique de la reconstitution à proximité ; donc il faut qu'on les fasse. Et c'est tout à fait légitime pour les habitants de Melun, parce qu'on veut reloger les habitants des quartiers nord à proximité. Il y a deux conceptions. On s'oppose complètement. On peut tout arrêter. On fait marche arrière toutes, et on ne fait plus rien. Et ben non. Il y a du chômage, il faut permettre aux entreprises de s'installer. Il y a des gens qui n'ont pas de logement, il faut leur permettre de trouver un logement social à proximité de là où ils vivent. Il y a des soins à dispenser à nos habitants parce que la santé publique est un objectif d'intérêt national, et bien il faut faire que ces hôpitaux se créent. Vous avez parlé de la crèche. Ca aussi, j'assume complètement, je vous le dis tout de suite. Qu'est-ce qu'a dit le Conseil d'Etat sur la crèche ? Il n'a pas du tout dit que c'était illégal. Il a dit qu'il ne fallait pas mélanger la culture et le culte. Il a dit que tant qu'une crèche était un élément culturel, elle était légale. De quoi ça dépend, ça, qu'une crèche soit un élément culturel ? On en a tenu compte, on n'est pas complètement idiots. Ca dépend de l'environnement. Il ne faut pas faire de prosélytisme et dire aux gens « convertissez-vous ». Et bien, ce n'est absolument pas ce qu'on fait. C'est un élément de notre tradition. Moi je vais vous dire une chose. Ce n'est pas en abandonnant notre histoire qu'on va construire notre futur. Et je vais vous dire une chose, je suis complètement en désaccord avec vous. Je tiens à ce que cette crèche existe, et la majorité du Conseil Municipal également. Vous pouvez avoir une position différente, c'est la démocratie. Mais ça, c'est la nôtre. Maintenant, j'aimerais bien qu'on passe à l'ordre du jour. Et je trouve qu'on a été très sympathiques – mais ça, c'est la démocratie comme l'a dit Monsieur Bourquard – de vous laisser faire autre chose que le sujet de notre Conseil Municipal.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel : C'est le tour de Marie-Rose. Est-ce qu'elle est d'accord ? Voilà.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Madame Marie-Rose Ravier en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu ? Le Conseil prend acte.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu Analytique de la séance du 7 novembre 2019.

3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des observations ? Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Oui, il y a deux observations. Je voudrais quand même vous dire que l'arrêté du Conseil d'Etat était quand même beaucoup plus nuancé que ce que vous dites.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas une observation sur le compte-rendu, là.

Madame Monville De Cecco : Non, mais l'arrêté je l'ai juste devant les yeux, là. Et je le tiens à la disposition de qui veut le lire.

Monsieur Vogel : Non, mais passez à autre chose.

Madame Monville De Cecco : Parmi les marchés, il y en a un sur le renouvellement de l'infrastructure matérielle de vidéo-protection. Et encore, cette fois-ci, pour 3 mois, 300 000 euros. Je voudrais souligner ici, et vous demander si on pourrait avoir un état de ce qu'a coûté le déploiement de la vidéo-protection sur la ville, parce que si mes comptes à moi sont bons, on en est à plus d'un million d'euros pour un dispositif qui n'a jamais fait la preuve de son efficacité réelle, et qui soustrait des moyens à l'intelligence et à la présence humaine. Donc, encore une fois, 300 000 euros et je tenais à le souligner. Et j'ai une question, par contre, sur les 113 000 euros qui ont été dépensés pour l'étalement de la dalle du parking de la gare, je voudrais savoir de quoi il s'agit s'il vous plaît.

Madame Wojeik : Lorsque nous avons lancé les travaux de remise en état du parking de la gare, il s'est avéré que la dalle supérieure présentait quelques dangers à la poursuite de l'exploitation en l'état. Nous avons pris un laboratoire spécialiste qui a fait l'analyse des résistances des structures béton qui sont en place, et nous attendons le rapport définitif d'ici fin décembre pour savoir si nous pouvons consolider et conserver en l'état cette plateforme supérieure. Pour ceux qui utilisent le parking de la gare, qui arrivent un peu tard le matin et qui se stationnaient sur cette partie, chacun a pu constater qu'il y avait quelques difficultés à le laisser en l'état. Pour la sécurité des gens qui utilisent ce parking, nous avons conforté par étalement de cette dalle.

Monsieur Vogel : Je vous réponds sur la vidéo-protection. Ce n'est pas pour l'installation de caméras, c'est pour le déménagement de notre centre de supervision urbaine, ces

284 000 euros. Ca va nous permettre de rassembler en un seul lieu l'ensemble des résultats des caméras sur toute la ville, y compris des bailleurs, et un jour peut-être de l'ensemble de l'agglomération. Ca va rendre beaucoup plus efficace la vidéo-protection sur l'ensemble de la CAMVS.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

4 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Monsieur Vogel : Au 1er janvier 2019, la population de Melun est de 41 103 habitants. On est donc une population en croissance très importante puisqu'on était 40 867 habitants au 1er janvier 2018. Il s'agit ici de déterminer la dotation forfaitaire de recensement qui est versée par l'Etat. Elle sera de 7 447 euros pour l'année 2020. Conformément à la loi, il est prévu de maintenir les montants des rémunérations des agents recenseurs et du coordonnateur au niveau de celui des années 2018 et 2019, comme indiqués dans la délibération. Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE les indemnités des 11 Agents Recenseurs et du Coordonnateur Communal recrutés par le Maire suivant les tarifs ci-dessus :

Agents Recenseurs :

Feuilles de logement	1,10 €
Bulletin individuel	1,90 €
Feuille d'adresse non enquêtée	1,10 €
Dossier d'Adresse Collective	1,10 €
Formation (par séance)	20,00 €
Indemnité forfaitaire pour l'ensemble de la mission	130,00 €

Coordonnateur Communal :

Feuille de logement	0,35 €
Bulletin individuel	0,35 €
Feuille d'adresse non enquêtée	0,35 €
Dossier d'adresse collective	0,35 €
Formation (par séance)	0,35 €

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives relatives au recensement de la population et concernant la collecte de renseignements contrôlée par l'INSEE, en 2020.

DIT que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense sont inscrits au chapitre 012 – article 64131 du Budget Primitif 2020.

5 - CHARTE DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DES OFFICIERS DE GENDARMERIE NATIONALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : La Ville et l'EOGN ont signé une charte de partenariat, sous condition bien sûr, qu'elle soit approuvée par le Conseil Municipal. La dernière avait été signée en 2001, celle-là est mise à jour. Elle prévoit des rencontres annuelles, des supports communs de communication, l'association des membres de l'EOGN aux manifestations officielles de la Ville, et des informations au profit des élèves de l'EOGN qui nous aident beaucoup – notamment devant le Monument aux Morts où ils sont toujours présents – et enfin, les équipements sportifs de Melun pourront être mis à disposition des élèves dans le cadre de leurs activités. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Dans l'article 4, concernant le sport, il est prévu que la Ville mette à disposition des créneaux dans ses équipements sportifs faisant l'objet d'une négociation annuelle. Mais il n'est pas précisé si c'est une mise à disposition gracieuse, payante ou à quel tarif.

Monsieur Vogel : C'est l'objet de la négociation, surtout que ça jouera dans les deux sens parce que l'EOGN va construire un gymnase, donc on va faire des échanges de bons procédés. Ce sera peut-être simplement chacun pourra utiliser les installations de l'autre. On va voir.

Monsieur Bourquard : Quel était actuellement le processus ?

Monsieur Vogel : C'était gracieux. On a voté ou pas ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention de partenariat annexée à la présente délibération avec l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention ci-annexée ainsi que tous document y afférent.

6 - CESSION DES CLICHÉS APPARTENANT À LA PHOTOTHÈQUE MUNICIPALE DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES DE 2020

Monsieur Vogel : Dans le cadre des dispositions du Code Electoral prévoyant certaines restrictions dans la communication des collectivités territoriales en période pré-électorale, il faut régler le problème de l'utilisation des clichés appartenant à la photothèque municipale. L'utilisation gratuite de ces images à des fins de propagande électorale est prohibée par le Code Electoral. Dans un souci de transparence et d'équité entre les candidats potentiels aux prochains scrutins, la Ville autorise les candidats têtes de liste déclarés, qui le souhaitent, à avoir accès aux photographies issues de la photothèque municipale dans les mêmes conditions, détaillées dans la délibération, donc égalité de tous devant la loi pour que les élections se passent dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur Brisson : « Egalité de tous devant la loi », quand on regarde les bulletins municipaux où vous figurez dessus.

Monsieur Vogel : Vous n'aimez pas ma photo ?

Monsieur Brisson : Si, vos photos sont très belles, techniquement parlant. Mais je nous vois mal les utiliser.

Monsieur Vogel : Vous trouverez un moyen de m'éliminer de celles-là, j'en suis sûr. Je vous fais confiance.

Monsieur Brisson : Par contre j'ai lu, comme beaucoup de Melunais, votre bilan, et les photographies ont l'air de photographies officielles.

Monsieur Vogel : Non, aucune photographie officielle n'a été utilisée pour le bilan, ce ne sont que des photographies personnelles. On a bien fait attention, parce que je savais que vous alliez nous poser cette question.

Monsieur Brisson : Vous avez des sacrées photos personnelles.

Monsieur Vogel : On est très réglo vous savez. Bon, opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe de cession à titre onéreux de photographies issues de la photothèque municipale aux candidats têtes de liste dûment déclarés aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020.

PRECISE que les candidats ne pourront acquérir qu'un nombre limité de photographies fixé à 100 et uniquement sous format numérique.

FIXE le tarif unitaire de vente d'une photographie issue de la photothèque municipale au prix de 2 euros.

PRECISE que les candidats faisant l'acquisition des photographies devront s'engager à utiliser ces images uniquement dans le cadre de la campagne électorale des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 et à faire état de leur provenance.

PRECISE que le règlement s'effectuera suite à l'émission par la Ville d'un titre de recettes payable dès réception.

7 - RÉSIDENCES -AUTONOMIE YVONNE DE GAULLE ET BLANCHE DE CASTILLE : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL

Monsieur Millet : Il existe un règlement général qui inclut une partie des règles que doit respecter le personnel, et il y a eu une évaluation par un organisme officiel qui a suggéré que ce serait peut-être bien d'avoir un règlement spécifique pour le personnel des FRPA de façon à ce qu'il n'y ait pas d'impair qui soit commis. Il est vrai que, quelques fois, en croyant bien faire, un membre du personnel peut blesser, vexer, un(e) résident(e). Ce règlement intérieur est une sorte de règles de bonne conduite ou de savoir vivre, si vous voulez, par rapport aux relations qui peuvent exister entre les résidents et le personnel.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Toujours la même question de procédure : vous nous dites « vu l'avis du CHSCT » mais vous ne donnez pas cet avis. J'espère qu'il est positif, concernant un règlement intérieur du personnel.

Monsieur Millet : Oui, oui, il est positif.

Monsieur Bourquard : Mais ça, je vous le rappelle juste pour qu'on puisse être au courant, parce que « vu l'avis », vous, vous l'avez vu, pas moi. Deuxième chose, et là c'est beaucoup plus grave, puisque ça concerne la sécurité des personnes résidentes. C'est l'article 3 de ce règlement. Il est prévu, et je lis : « la manipulation des matériels de secours (extincteur, lances ...) est strictement interdite », sous-entendu au personnel. Un peu plus bas, « tout le personnel est tenu d'assister aux formations incendie et secours dispensées par la Ville. Il est obligatoire d'y participer. » Si je comprends bien, on est obligés de participer à des formations sur la prévention incendie et la manipulation des moyens de secours, mais il est interdit d'intervenir avec ces mêmes moyens de secours. Ce qui veut dire, que je comprends, qu'un personnel de ces équipements constatant un départ de feu n'a pas le droit d'utiliser un extincteur pour arrêter ce départ de feu. Donc j'aimerais avoir une explication.

Monsieur Vogel : Peut-être que ce n'est pas tout à fait clair dans la façon dont c'est formulé, mais en fait, ça signifie que la manipulation des instruments de secours est réservée aux personnels ayant eu la formation de secours. Ce n'est pas l'ensemble des personnels. On va revoir la formulation, parce que, quand vous l'avez lu, ce n'était pas aussi clair. Mais c'est ça qui se passe en pratique.

Monsieur Bourquard : Sachant que les lances de secours ne sont pas autorisées, selon la puissance, mais les extincteurs – à gaz carbonique, à eau, et à poudre -- le sont. Et là, je pense

que c'est justement le type d'établissement recevant du public où le personnel doit être incité à intervenir, avec des formations tous les deux ans.

Monsieur Vogel : Mais il est incité. C'est exactement ce qui se passe. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Règlement Intérieur du personnel des Résidences-Autonomie Yvonne de Gaulle et Blanche de Castille ci-annexé, lequel sera porté à la connaissance de tous les agents travaillant dans ces établissements et affiché.

8 - BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020 DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS EN 2019 ET DES CREDITS DE PAIEMENT DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DE 2011 A 2019

Monsieur Mebarek : Il s'agit d'une délibération classique que l'on passe en fin d'année et dans l'attente du Vote du Budget qui, je vous le précise, aura lieu le 5 mars 2020. Dans cette attente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement d'un certain nombre de dépenses en investissement pour éviter de paralyser le fonctionnement de la commune pendant la période transitoire. Traditionnellement, le Conseil Municipal autorise l'engagement des dépenses à hauteur d'un quart des dépenses d'investissement de l'an passé, pour tout ce qui n'est pas géré en Autorisations de Programme et Crédit de Paiement, ainsi que l'engagement des dépenses gérées en Autorisations de Programme à hauteur des Crédits de Paiement qui sont inscrits dans la programmation. Donc voilà, délibération très classique.

Monsieur Vogel : Bien merci.

Madame Monville De Cecco : Moi, je suis quand même étonnée par les sommes qui sont engagées, là, sur la restructuration de la voirie, l'entretien du patrimoine voirie, mais aussi sur l'aménagement de l'Ecoquartier et de la Plaine de Montaigu, parce qu'on ne peut pas imaginer une seule seconde que vous n'aviez pas idée de ce qu'il allait falloir faire, et dans un cas et dans l'autre, et là, des sommes aussi importantes.

Monsieur Mebarek : Madame Monville De Cecco, il ne s'agit pas de voter ce soir les sommes dont on parle. Les montants de 34 millions pour l'Ecoquartier, ou 21 millions pour les locaux, ce sont des Autorisations de Programme qui sont déjà dans notre programmation pluriannuelle. Ces chiffres, vous les retrouverez dans notre maquette budgétaire de l'année dernière et de l'année d'avant. On les ajuste au coup par coup selon nos besoins. Là, l'objet de cette délibération, c'est de dire que pour l'exercice 2020, dans l'attente du Vote du Budget, on autorise le Maire à engager les dépenses inscrites pour le budget 2020 en AP/CP. Il ne s'agit pas de voter ce soir des crédits à hauteur des programmes. Ces montants-là ont déjà été votés lors des précédents débats budgétaires. C'est important, c'est une délibération technique qui nous permet d'engager des crédits d'ici le Vote du Budget le 5 mars. Voilà. Et pour éviter que

le Maire engage des dépenses sans que le Conseil Municipal ne l'ait autorisé, la présente délibération lui permet de les engager dans la limite des Crédits de Paiement 2020. C'est une délibération technique qui est proposée tous les ans.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2019 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) comme annexé à la délibération.

AUTORISE l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice 2020 par les délibérations d'ouvertures d'Autorisations de Programme 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

PRECISE que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020 lors de son adoption.

9 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE RELATIVE A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE "UNIVERSITE INTER-AGES"

Monsieur Mebarek : Les délibérations 9 et 10 sont relatives à des compétences qui ont été transférées à la CAMVS, au 1er janvier 2017 pour l'UIA. Dans ce cadre-là, la commune met à la disposition de la CAMVS des locaux qui sont le siège de cette UIA. Une convention a été adoptée entre la commune et la CAMVS, qui fixe les modalités de cette mise à disposition, en particulier les modalités financières puisque la CAMVS participe aux frais de fonctionnement de cet équipement. L'objet de cette convention, qui est un avenant, l'avenant n° 2, vise à modifier la manière dont était calculée la participation de la CAMVS aux frais de fonctionnement des locaux de l'UIA puisque jusqu'à présent, dans la convention qui précédait, le montant était forfaitaire – tous les ans, la CAMVS versait 18 359 euros à la commune, et ce montant était fixe et n'avait pas vocation à évoluer dans le temps alors même que le coût des fluides évolue, le coût des personnels évolue. Il est proposé, dans le cadre de cet avenant, de pouvoir facturer la CAMVS au coût réel, pour tenir compte de cette variation mécanique et de l'inflation d'une année sur l'autre. Ca, c'est l'objet essentiel de cet avenant qui a pour effet de porter la participation de la CAMVS de 18 359 euros à 20 100 euros, montant qui évoluera d'une année sur l'autre. Par ailleurs, on profite de cet avenant pour fixer les modalités de la participation de la CAMVS aux travaux d'investissement dans le cadre de ces locaux. Une clé de répartition a été fixée, au terme de laquelle la CAMVS reversera à la commune un montant équivalent à 26 000 euros environ par an. Nous pouvons délibérer.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'Avenant n° 2 à la Convention de mise à disposition de locaux à la CAMVS pour l'exercice de la compétence Université Inter-Ages, annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'Avenant n° 2 ci-annexé ainsi que tous documents y afférent.

10 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE "PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE" - APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Même chose concernant cette fois-ci le Programme de Réussite Educative qui a fait l'objet d'un transfert le 1er janvier 2018. Toujours dans ce cadre-là, la Ville met à disposition de la CAMVS des locaux, en particulier au sein du patrimoine scolaire. Dans ce cadre-là, par cette convention, nous formalisons la mise à disposition desdits locaux, et la participation que la CAMVS nous verse – environ 9 000 euros annuels.

Monsieur Vogel : Bien. Oui, Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Vous pouvez nous dire à quelle fin – ce n'est pas marqué dans la convention.

Monsieur Mebarek : A quelle fin ? Il s'agit du Programme de Réussite Educative qui accueille les enfants suivis au titre de ce PRE – environ 160 ou 180 enfants – dans les différentes structures de la Ville. Vous les avez dans la convention, on les précise. Ces locaux étant désormais mis à la disposition de la CAMVS qui assure la compétence PRE, il est normal que la CAMVS prenne en charge le coût de ces locaux. Voilà. C'est l'objet de cette convention.

Madame Monville De Cecco : Autrement dit, ce Programme de Réussite Educative qui est un programme mis en place avec l'Etat... oui ? non ?

Monsieur Vogel : Dans le cadre de la Politique de la Ville.

Madame Monville De Cecco : Donc, finalement, l'Etat dépossède l'Education Nationale de moyens pour lutter contre l'échec scolaire et demande aux collectivités locales de mettre la main à la poche pour des Programmes de Réussite Educative dans 80 villes savamment sélectionnées par l'Etat, là aussi, pour faire un peu de communication, afin d'accompagner un peu plus et un peu mieux des enfants qui, dans le système scolaire national sont de moins en moins bien accompagnés. C'est ça ?

Monsieur Mebarek : Vous êtes en train de m'énerver mon Henri, alors attendez.

Monsieur Vogel : Non, ce n'est pas ça.

Monsieur Mebarek : Doucement, doucement. Non, ce n'est pas ça. Premier point, vous avez

le chic, Madame Monville De Cecco, pour trouver dès qu'il y a un tout petit interstice, entrer dans cet interstice et élargir le champ à des débats nationaux qui n'ont strictement rien à voir avec le sujet. On parlait d'une délibération de mise à disposition en lien avec le budget. Le PRE est un dispositif qui existe depuis une quinzaine d'années, qui n'a pas vocation à se substituer à l'Education Nationale mais a, au contraire, vocation à renforcer les moyens mis à disposition par l'Etat. Là, le PRE est largement financé par l'Etat. Et il vient compléter, là où on en a besoin, les moyens à destination d'élèves en difficulté. Ce dispositif du PRE vient par ailleurs lui-même s'ajouter à d'autres dispositifs, qu'il s'agisse des Zones d'Education Prioritaires qui bénéficient de moyens accordés par l'Etat. D'autre part, l'Etat vient de mettre en place le dispositif des Cités Educatives. L'objectif de tous ces dispositifs n'est pas de se substituer à l'Education Nationale, mais de compléter tout ce qui existe déjà. Je passe la parole à Henri, il pourra compléter.

Monsieur Mellier : Je crois que Madame Monville De Cecco a confondu les deux dispositifs. Les Cités Educatives, c'est tout récent. Effectivement il y a 80 villes en France qui ont été érigées Cités Educatives – on peut se réjouir que la Ville de Melun en fasse partie par rapport aux moyens supplémentaires que l'Etat lui apportera dans les domaines éducatif, culturel, citoyenneté, etc. Mais le PRE, c'est vraiment un dispositif formidable. Chaque année, c'est entre 100 et 200 enfants qui sont inscrits. Le PRE c'est quoi ? Des enfants qui sont inscrits, qui sont repérés en grande difficulté, soit par les enseignants, soit par les travailleurs sociaux. Dans les deux cas, le PRE s'intéresse à l'enfant dans son ensemble – ça peut aider un enfant qui a des problèmes de vue, qui n'arrive pas à lire, parce que malheureusement on ne lui a pas donné les bonnes lunettes, ou parce qu'il a des problèmes de comportement, etc. Le PRE est un travail d'accompagnement personnalisé, ciselé, de chaque enfant, pour lui permettre d'arriver au niveau de ses camarades et prendre en charge toutes les difficultés, y compris celles de la famille. C'est vraiment un dispositif ultra social. Parfois, vous êtes très critique à l'égard de la Ville de Melun, mais vous feriez mieux de vous réjouir de ce qui fonctionne. Le PRE, c'est un dispositif qui fonctionne, qui est évalué chaque année. Les évaluations sont publiques. Monsieur Bourquard, qui est un grand manitou de l'évaluation, pourra vous en dire plus que moi sur la question. Franchement, je trouve assez étonnant que vous ne sachiez pas que le PRE a été transféré à la CAMVS dans un cadre de mutualisation parce que ça concerne les villes de Melun, de Dammarie et du Mée, qui ont les mêmes problématiques, parce qu'il n'y a pas de frontière à la pauvreté, à la mise à l'étrier sur le plan éducatif. Et, pour voir ce qui s'est passé – moi, j'ai longtemps assisté aux débats du PRE quand j'étais dans une autre fonction – je suis plutôt admiratif de ce qui est fait parce que ça a vraiment sauvé un certain nombre de jeunes qui, aujourd'hui, poursuivent leur cursus et, je l'espère pour eux, deviendront des enfants qui pourront avoir... c'est la méritocratie républicaine. Je pense qu'il ne faut pas polémiquer sur ce genre de choses, il faut plutôt se réjouir de ce genre de choses.

Monsieur Vogel : Parfait. On passe au vote. Opposition ? Tu as convaincu Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Non, mais le fait que l'Etat ne fasse pas ce travail et nous oblige à aider d'avantage, ça m'embêtait.

Monsieur Vogel : Ok.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du projet de Convention ci-annexé ayant pour objet la mise à la disposition de la C.A.M.V.S. des locaux nécessaires à l'exercice de la compétence « Programme de Réussite Educative ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention ci-annexée et tout acte lié à son exécution.

11 - CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Monsieur Mebarek : Il vous est proposé ce soir de procéder à la création formelle de la commission de contrôle financier, dont l'objet, je vous le rappelle, est d'assurer un suivi financier des DSP, concessions ou affermages, qui sont en cours d'exécution au sein de la commune. Cette commission ne se substitue pas à la CCSPL, elle vient la compléter, uniquement sur le suivi financier du service qui a été délégué. Cette commission n'a pas vocation à entrer dans les missions qui relèvent de la consultation de la CCSPL. Dans le cadre de cette commission, il est proposé de désigner ses membres, et il est proposé de procéder par symétrie, puisque nous sommes sur des sujets financiers – on est bien sur le contrôle financier des DSP. Sauf avis contraire, il est proposé que cette commission soit composée de la même manière que la commission des finances, avec 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Monsieur Vogel : On a mis Monsieur Kalfon parce qu'il est membre de la commission des finances, mais vous pouvez proposer un autre nom. Il est venu une fois. Mais je laisse à l'Opposition le soin de désigner quelqu'un à la place de Monsieur Kalfon. Il était suppléant.

Madame Monville De Cecco : On doit vous rappeler que nous sommes plusieurs oppositions.

Monsieur Vogel : Oui, ben, vous vous débrouillez. On va vous laisser dans une salle et on verra qui sort vainqueur de ce combat titanesque. Enfin, vous vous débrouillez, vous désignez quelqu'un à la place de François Kalfon, ce n'est pas notre problème. Oui, Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Ah, c'est une bonne chose que cette commission se mette en place, parce que la loi est 2002. Vous vous rendez compte ? 17 ans pour se mettre en conformité avec la loi, c'est quand même assez fantastique. Mais Melun est une ville qui avance, ma foi...

Monsieur Vogel : Elle avance comment ?

Monsieur Bourquard : Elle avance, à petits pas.

Monsieur Vogel : Mais sûrement. On va y arriver. L'essentiel, c'est qu'elle avance, on ne recule pas.

Monsieur Bourquard : Je pense qu'elle essaie très maladroitement d'imiter le pas d'une icône de la pop musique, mais qui en fait était quelque chose qui allait à reculons. Par rapport à ça, c'est quand même très tardif, j'aimerais savoir pourquoi depuis la promulgation de la loi en 2002 il n'y a pas eu de mise en place de cette commission. Et autre chose, moi aussi je pense qu'il n'est pas nécessaire qu'un fantôme y soit présent.

Monsieur Vogel : On lui retransmettra vos propos. Pardon, Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Alors non seulement elle intervient très tardivement cette délibération, mais elle intervient après que chaque année, car, comme chaque année nous vous avons alertés sur la destruction de la nature dans la ville contrairement à ce que disait tout à l'heure Monsieur Millet, chaque année nous vous avons dit aussi que la Ville devait... Monsieur Vogel, je suis désolée d'intervenir pendant que vous avez quelque chose à dire à vos collaborateurs. Chaque année, nous vous avons aussi fait remarquer, d'ailleurs sur une des DSP que nous allons examiner tout à l'heure, DSP de l'eau, que le délégataire ne remplissait pas le minimum des obligations qu'il devrait remplir en matière de fuites en ligne en l'occurrence, sur d'autres délégations c'est autre chose. Et il se trouve qu'il y a quelques temps, la Cour des Comptes vous l'a rappelé. La Cour des Comptes vous a dit que les contrats de DSP à Melun étaient toujours étonnamment en faveur du délégataire privé, et tout aussi étonnamment, en la défaveur des Melunais et de la Ville de Melun. Donc, nous sommes bien contents que cette délibération arrive. On trouve que c'est quand même très tard, à quelques mois des élections municipales, de vous mettre enfin en conformité avec la loi, et on se demande l'effet que ça va avoir dans votre mandature à vous sur l'effectivité du contrôle de la Ville sur ces DSP.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Alors, Madame Monville De Cecco, on n'a pas attendu la création de cette commission pour contrôler les délégations qui sont confiées à nos délégataires. On a des commissions qui fonctionnent bien, Monsieur Bourquard en fait partie – et il a tout le loisir lors de ces commissions de participer de poser des questions, de consulter les documents qui sont communiqués, y compris des documents financiers. Et c'est d'ailleurs la participation à ces commissions qui vous permettent, en Conseil Municipal, d'être suffisamment bien informés et de débattre ici du sujet. Ça permet de répondre également à la question de Monsieur Bourquard : la création de cette commission de contrôle financier, elle était quelque peu surabondante en réalité par rapport aux missions exercées par la CCSPL. Pour autant, on avait eu la discussion ici il y a quelques mois, et on s'était engagés à le faire – étant précisé, Monsieur Bourquard, je vous lance le défi, qu'il y a peu de communes dans le département qui ont mis en place cette commission. On l'a mise en place au niveau de la CAMVS il y a quelques mois, même un an maintenant. On le fait à Melun. Assez peu de communes, y compris de la taille de Melun, ont mis en place cette commission, simplement parce que l'essentiel, c'est que le débat ait lieu au titre des CCSPL et en Conseil Municipal ; de ce point de vue-là, je ne pense pas que la Ville de Melun ait à rougir des débats qu'on a sur la question, ce sera l'occasion de le prouver tout à l'heure. Voilà. Et en ce qui concerne le fantôme, je suis d'accord avec vous pour remplacer le fantôme par quelqu'un de vivant.

Monsieur Vogel : Ok. On passe au vote. Ah oui, il faudrait nous proposer un nom à la place de François Kalfon.

Monsieur Bourquard : Alors, un petit trait d'humour. Monsieur Mebarek, le mauvais élève

dans une classe ne peut pas se justifier en ce que les autres sont aussi mauvais

Monsieur Vogel : D'accord.

Monsieur Mebarek : On va s'arrêter là.

Monsieur Vogel : Donc, pour les 5 membres titulaires : Kadir Mebarek, Henri Mellier, Renée Wojeik, Catherine Stentelaire et Claude Bourquard. Les 5 membres suppléants : Rachel Rakotomanana, Mourad Salah, Mohammed Hadbi, Chystelle Marosz, et il faudrait nous proposer un nom. Madame Monville De Cecco ? Ok. Donc on fait comme ça. On vote. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je déclare élus les membres concernés, soit comme membres titulaires : Kadir Mebarek, Henri Mellier, Renée Wojeik, Catherine Stentelaire et Claude Bourquard, et comme membres suppléants : Rachel Rakotomanana, Mourad Salah, Mohammed Hadbi, Chystelle Marosz, et Madame Monville De Cecco. Est-ce qu'il y a d'autres choses qu'on devait voter ?

Monsieur Mebarek : La création.

Monsieur Vogel : Là, on vote sur le principe même de la création de la commission : Opposition ? Abstention ? C'est adopté. La commission est créée et les membres sont élus.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE la création d'une Commission de Contrôle Financier de la Commune de Melun.

FIXE le nombre de membres composant cette Commission à cinq (5) membres titulaires en plus de son Président et cinq (5) membres suppléants.

PROCEDE à la désignation des membres de ladite Commission comme suit :

5 MEMBRES TITULAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

- M. Kadir Mebarek
- M. Henri Mellier
- Mme Catherine Stentelaire
- Mme Renée Wojeik
- M. Claude Bourquard

5 MEMBRES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Mme Andrianasolo Rakotomanana
- M. Mourad Salah
- M. Mohammed Hadbi
- Mme Chrystelle Marosz
- Mme Bénédicte Monville de Cecco

DIT QUE cette Commission est présidée par le Maire de la Commune de Melun qui peut, par arrêté, déléguer ses fonctions à un représentant.

12 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU RATTACHE A LA VILLE DE MELUN

Monsieur Mebarek : Il s'agit de prendre acte d'un point de vue financier du transfert de la compétence eau à la CAMVS et de procéder à la clôture du budget annexe eau -- qui est désormais sans objet – mais également à sa dissolution.

Monsieur Vogel : Pas d'observations ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la clôture du Budget annexe Eau au 31 décembre 2019.

ACCEPTE la reprise de l'actif et du passif du Budget annexe eau dans le Budget Principal.

ACCEPTE l'ouverture au Budget Principal, sur l'exercice 2020, des crédits nécessaires à la réalisation du transfert des résultats.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives pour la clôture du Budget annexe eau aux fins d'intégrer ce dernier au Budget Principal.

13 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - ANNEE 2018

Madame Wojeik : Je rappellerais simplement que le contractant est la Ville de Melun, que le périmètre d'action est Dammarie lès Lys Melun, que le contrat sur lequel nous sommes actuellement a été mis en place le 1er janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2034. Le délégataire est donc la Société des Eaux de Melun. 2034 peut sembler être une date très éloignée mais permet l'amortissement d'une usine qui a été inaugurée au mois de novembre et qui permet de puiser en Seine pour sauvegarder la Nappe de Champigny. Quelques chiffres clé du service d'exploitation. Nous allons commencer par le sujet le plus préoccupant, pour vous comme pour nous, il s'agit du rendement du réseau de distribution. Le nombre d'abonnés est de 10 575 pour 62 782 habitants, puisque nous cumulons Melun et Dammarie. Les ouvrages principaux étant les canalisations pour 189 kilomètres linéaires. Les installations de production sont au nombre de 12, les réservoirs de 5, le volume vendu étant de 11,8 millions de mètres cubes, et la consommation moyenne de 130 litres par habitant et par jour – ce qui est en dessous des chiffres régionaux. Les chiffres clé du service d'exploitation donc : rendement du réseau de distribution de 86,3 % -- l'objectif du Grenelle II est de 85 %, et le rendement moyen du département est de 80 %. Si vous le voulez bien, on peut passer tout de suite à quelques explications sur ce taux de rendement qui peut nous paraître, aux uns comme aux autres, un peu trop important. Depuis le début de l'année 2019, nous avons demandé au délégataire de lancer des recherches appuyées sur l'ensemble du réseau. Je vous ai rappelé la longueur de canalisations et de distribution ; actuellement, nous avons détecté 941 335 m³ de fuites anormales lors des 105 km de réseau qui ont pu être inspectés fin octobre. Bien sûr, les travaux continuent. Les chiffres que je vous présente là sont à fin octobre. Nous avons donc

détecté des fuites importantes sur Melun et sur Dammarie lès Lys. Concernant les 2 544 m³ / jour restants, nous avons découvert une fuite importante sur le FIDER, canalisation qui nous raccorde à l'usine TOTAL de Nangis pour 100 000 m³. Nous avons aussi détecté un volume non comptabilisé – la difficulté entre Vaux le Pénil, Melun et Le Mée, c'est que nous avons en commun des rues, donc des canalisations communes, et nous nous sommes aperçus que certains volumes livrés qui étaient facturés par Le Mée ou par Vaux le Pénil étaient comptabilisés dans nos volumes arrivant sur Melun. L'eau n'était pas refacturée et sortait en perte. Ca, ça représente 142 000 m³ par an. Ensuite, deux chiffres qui peuvent interpeler également : la présence sur Dammarie lès Lys, pendant toute l'année 2018, et une partie de 2019 également, sur le Clos Saint Louis d'à peu près 1 000 résidents qui consomment 50 litres par jour et par personne, ce qui représente – en ajoutant à ça les prise d'eau illicites sur les défenses à incendie – 102 000 m³. Tout cela nous amène à un volume de pertes décelé de 1,284 million de mètres cubes sur les 1,870 million de mètres cubes que nous vous annonçons dans le compte-rendu de 2018. Bien entendu, les efforts de recherche ne se sont pas arrêtés là. On continue. Il reste encore à peu près 80 km de canalisations à regarder et à rechercher encore des fuites éventuelles sur nos réseaux ou des branchements qui seraient illicites, sur quelque installation que ce soit. Je continue donc sur les indicateurs clés. La qualité de l'eau distribuée : les analyses microbiologiques sont à 100 % parfaites, et d'ailleurs tous les Melunais ont reçu dans leur dernière facturation d'eau un document de la Société des Eaux de Melun reprenant le nombre d'analyses qui ont pu être faites sur les réseaux pendant cette durée et reflétant les résultats officiels de ces analyses vérifiés par l'ARS bien entendu. Concernant la gestion patrimoniale, dans notre DSP, signée en 2015, il est prévu la gestion patrimoniale et donc le remplacement de canalisations qui pourraient être déficientes et que l'on découvre par rapport à des contrôles et des visites sur ce qui est de plus ancien dans le patrimoine. Nous sommes tout à fait dans la délégation. Nous avons changé, en 2018, sur l'ensemble des deux communes, quasiment 3 km de canalisations. Autre chiffre : la gestion des consommateurs. Nombre de réclamations écrites : nous sommes à 0 et le taux d'impayé est de 1,76 %. Pour rappel, celui de 2017 était à 1,37 %. L'avis du service : les interventions préventives sont au nombre de 274, et les interventions curatives qui ont eu lieu pendant cette période sont de 73. Vous pouvez donc constater que nous essayons de préserver au maximum l'intervention préventive grâce aux sondes et matériels qui ont été mis en place dans cette nouvelle délégation pour déceler les fuites par des sondes qui sont sur nos voiries en permanence. Quelques chiffres sur nos besoins en eau potable : le volume vendu selon le décret, c'est-à-dire selon les accords que nous avons avec la Préfecture sont, pour 2018, de 11,8 millions de m³, soit une hausse d'un peu plus de 3 %. Le sous total vendu aux abonnés est de 3,5 millions, pour un total vendu à d'autres services de 8 millions de m³. Je vous laisse lire en détail la composition de l'eau de votre carafe. Je vous rappelle que vous pouvez trouver ce détail avec vos factures d'eau. L'avis du service : lorsqu'on regarde la facture – je rappelle que le modèle de 120 m³ est le modèle pris au niveau national, dans toutes les collectivités quelles qu'elles soient pour comparer ce qui est comparable. Là, vous avez la répartition du prix du service de l'eau, à savoir la partie eau, la partie assainissement, la partie coût du service. La facture de 120 m³ est la facture type pour une famille de quatre personnes. Aujourd'hui, pour le prix de l'eau exclusivement, au 1er janvier 2019, nous sommes à 2,31 euros le m³ ; nous étions à 2,51 euros le m³ au 1er janvier 2018. Il s'agit du prix de l'eau potable fournie. Sans l'assainissement. L'assainissement, si vous prenez une facture moyenne d'un Melunais consommateur, ce n'est peut-être pas celle d'une famille type, j'arrive à 4, 53 euros le m³ en incluant l'assainissement, avec les taxes. Il y a eu une baisse des taxes de bassin qui a été répercutée sur les factures. Donc moi, le prix que je vous donne quand je dis

2,31 euros le m³, c'est bien simplement le coût de l'eau dans le cadre de notre DSP. Voilà, je suis prête à répondre à vos questions autant que faire se peut.

Monsieur Vogel : Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : J'ai deux questions, enfin des compléments à vous donner, mais aussi une question. D'abord les compléments. Comme chaque année, j'ai actualisé mon tableau sur les consommations et les pertes en ligne. Cette année il y a un chiffre qui n'apparaît pas dans le rapport du délégataire, mais qui est aussi une estimation du rendement. Le rendement, je le rappelle, est calculé dans le rapport : c'est le rapport entre l'eau qui a été consommée, mise en distribution plus l'eau qui est vendue à d'autres communes, divisé par l'eau qui a été produite et qui a été achetée. Ça, c'est un élément qui fait partie des critères habituels d'évaluation. Il y en a un autre : le rendement de l'eau par rapport au volume mis en distribution, c'est-à-dire si on retire l'eau qu'on vend aux autres communes, c'est-à-dire ce que nos concitoyens consomment réellement. On a, cette année, une perte en ligne de 1,870 million de m³. C'est en évolution de 35,39 % par rapport à l'année précédente. Et du coup, l'indice, dont Madame Wojeik n'a pas parlé mais qui est présent dans le rapport, l'indice linéaire de pertes en réseau, est de 34,59 %. Il était de 28,56 % en 2017, de 21,43 % en 2013. C'est-à-dire que depuis 2013 il ne fait qu'évoluer, et plus cet indice est élevé, plus cela dit qu'il y a des problèmes de pertes en ligne. Là-dessus, il faut effectivement analyser et rechercher ces pertes en ligne car on peut déjà en avoir une idée dans le rapport du délégataire : celui-ci signale à la Ville les nécessités de maintenance sur le réseau, donc là où il faut changer des tuyaux...

Madame Wojeik : Excusez-moi, Monsieur Bourquard, de vous interrompre, mais il me semble que j'ai été assez claire. Quand vous dites 34, moi, j'ai dit 86 %. Je n'ai pas l'habitude de noyer le poisson de l'eau.

Monsieur Bourquard : Mais je viens de vous donner un autre indice.

Madame Wojeik : Je ne crois pas avoir rien caché à personne.

Monsieur Bourquard : Mais vous n'avez rien caché.

Madame Wojeik : Non. J'ai dit les chiffres, autrement que vous. Et quant à la perte en ligne que vous signalez d'1,8 million de m³, je crois avoir pris le temps de détailler lorsque je suis arrivée sur ce sujet, les recherches que nous avons faites lancer par le délégataire depuis 2018, et je vous ai annoncé des chiffres qui nous permettent de croire – parce qu'il faut quelques fois faire preuve d'optimisme et croire à ce que l'on fait – que la perte en ligne pour 2019 sera toute autre. Cette perte en ligne nous tenait autant à cœur à nous qu'à vous, à nous tous, parce que 5 millions de m³ qui s'évaporent dans la nature au quotidien, c'est insupportable pour nous tous, pour tout le monde – pour les élus quels qu'ils soient, pour les habitants de Melun s'ils en ont conscience. Tout à l'heure, je vous ai énuméré un certain nombre de chiffres précis sur ce qui a été fait à fin octobre. Nous sommes fin décembre, donc on peut penser que sur les 105 km qui ont été examinés par le délégataire aujourd'hui – on va arriver au total de nos linéaires de canalisations – le chiffre va certainement, j'en suis certaine, s'améliorer. Je ne crois pas avoir essayé de distraire, dans mes propos, quelque résultat de l'année 2018. J'ai simplement essayé d'avancer un peu et d'expliquer, il est vrai que 2018 était catastrophique, que suite à ça, le délégataire a été prié de faire les recherches qui s'imposaient. Nous l'accompagnons au quotidien dans ces recherches. Et voilà le résultat aujourd'hui, résultat que je vous annonçais tout à l'heure, à fin octobre, nous avons trouvé 1,2 million m³ que nous

savons affectés. Pour environ 900 000 m³, les fuites ont été réparées ; ce qui a été facturé par Vaux le Pénil et Le Mée mais pris dans les comptes de Melun est bien refacturé, donc tout ça, ce sont des pertes en ligne qui vont disparaître. Et pour 2019, les chiffres seront tout autres. Je ne comprends pas.

Monsieur Bourquard : Madame Wojeik, je n'ai absolument pas mis en cause les chiffres que vous avez donnés. Ils sont honnêtes. Ils sont présents dans le rapport.

Madame Wojeik : Merci.

Monsieur Bourquard : J'apportais juste deux choses techniquement dans le rapport. Tout d'abord, le rendement, non pas sur l'ensemble mais sur l'eau mise en distribution. Et là effectivement il est faible puisqu'il y a 34,59 % de pertes. Ce sont les calculs par rapport aux chiffres du rapport, je ne les ai pas inventés. Ce chiffre-là permet de calculer l'indice linéaire de pertes en réseau. Et j'ai pris les chiffres du département, qui sont disponibles sur le site en ligne du Département. L'indice est de 27,15. Plus l'indice augmente, plus il y a des problèmes, et considéré comme mauvais. Ce n'est pas une critique, j'apportais juste des choses. Ensuite, la chose que j'ai remarquée aussi, vous n'en avez peut-être pas parlé, vous avez parlé d'un certain nombre de faits qui provoquent ces fuites en ligne, le délégataire met aussi quelque chose qui m'a intrigué : c'est qu'entre 2017 et 2018, le nombre de fuites sur les branchements a augmenté de 227,8 %. Ce n'est pas précisé de quel type de branchement, mais je pense que c'est les raccordements entre le compteur et la canalisation. Donc là, je pense qu'il faut peut-être aussi avoir une action technique mais peut-être aussi une action éducative auprès des usagers, parce que je pense qu'une partie des fuites comme ça apparaît dans ce tableau pourrait très bien être détectée par les usagers eux-mêmes dans certains cas. Voilà pour les chiffres, ils n'étaient pas du tout polémiques. Mes chiffres sont ceux qui étaient dans le rapport, et je ne vous ai pas du tout critiquée là-dessus.

Madame Wojeik : Pardonnez-moi, si j'entends bien que me souffle le DGST, Jérôme Olzier, 2017 – 2018 est la période à laquelle nous avons changé tous les compteurs. On est passé de la radio relève à la télé relève. On est donc intervenu sur la quasi-totalité des compteurs sur les deux communes, donc c'est peut-être ça. Pour vous ce n'est pas ça ?

Monsieur Bourquard : Non, parce que l'évolution entre 2014 et 2018 est de 30 et quelques à 59. Donc ce n'est pas franchement ça. La question que j'avais, par contre, m'a intrigué un petit peu plus. J'ai vu que, dans le rapport, l'usine de Boissise la Bertrand et les quatre forages de Bréviande sont notés comme étant la propriété de Veolia.

Madame Wojeik : Oui.

Monsieur Bourquard : Par rapport à ce que vous avez mis dans le rapport où il y a un retour de certains équipements, au terme de la DSP, ces équipements ne reviendront pas en propriété à la Ville.

Madame Wojeik : Non.

Monsieur Bourquard : Donc, ça pose la question de la pérennité de l'approvisionnement, parce que, que se passe-t-il si l'on ne souhaite plus travailler avec Veolia ? On perd le bénéfice d'une usine de traitement, et on perd l'avantage de ces quatre forages. Comment se fait-il que ces cinq éléments ne soient pas, comme les autres, dans un processus de retour à la

commune ? Peut-être est-ce parce qu'ils sont sur Sénart ?

Madame Wojeik : Les deux usines – la première a été inaugurée il y a dix ans, à l'époque c'était un investissement de 12 millions je crois, je dis ça de mémoire ; et celle qui vient d'être inaugurée, c'est un investissement de 16 millions d'euros – ont été portées par le délégataire et ce sont bien des biens de retour à la collectivité en 2034, qui justifie que la délégation ne soit pas sur dix ans comme on l'avait fait au départ, avec l'option de prise en Seine qui nous était imposée par l'Etat. On nous demandait de réduire de 30 % le puisage en Nappe de Champigny, on n'aurait donc plus été à même de fournir la quantité d'eau au bassin de vie que nous approvisionnons aujourd'hui. Cette option ayant été levée fin 2015, cela nous a obligé à prolonger pour l'amortissement de cette usine, portée par la Société des Eaux de Melun jusqu'en 2034. Les forages, c'est vrai, appartiennent à Veolia. Lorsqu'on achète de l'eau en gros, lorsqu'on prend de l'eau de l'usine de Boissise la Bertrand, pour l'alimenter en dehors de l'eau de Seine, d'où l'intérêt d'avoir l'eau de Seine aujourd'hui – l'eau qu'on va puiser dans la Seine à partir de novembre de cette année va nous permettre de suppléer au volume actuellement acheté sur les puits de la forêt de Bréviande, qui sont d'ailleurs situés sur Cesson.

Madame Monville De Cecco : Madame Wojeik, est-ce que vous avez regardé un documentaire sur Arte avant-hier sur l'or bleu, sur l'eau, et sur la façon dont des entreprises comme Veolia font de l'argent avec l'eau en détruisant la ressource ? Est-ce que vous avez regardé ce documentaire ?

Madame Wojeik : Non, pardonnez-moi, mais en ce moment j'ai peu l'occasion de regarder la télévision.

Madame Monville De Cecco : Et bien, je vous invite à le faire. Je vous invite, très fortement, à le faire. Parce que, sans doute que ça ébranlerait quelques-unes de vos certitudes qui font qu'aujourd'hui on est dans la situation dans laquelle on est, et qu'on a un délégataire qui, entre 2014 et 2018, a multiplié par 3 les fuites en ligne. Entre 2014 et 2018, les fuites en ligne ont été multipliées par 3. C'est le résultat de quoi, ça ? C'est le résultat d'un manque d'investissement chronique de la part de Veolia. C'est ce que dit aussi l'Observatoire des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement, l'ONEMA, qui en 2014, a sorti un rapport, qui montrait le mauvais état du réseau des canalisations d'une manière générale, et que ce mauvais état des canalisations était lié au manque d'entretien, et spécifiquement quand le service de l'eau et de l'assainissement était délégué à des grandes entreprises multinationales comme Veolia. Vous savez aussi quel est le prix moyen de l'eau en France ? Il est d'1 euro inférieur au prix de l'eau à Melun, et encore vous avez négocié une baisse de 11 % au début de votre mandat, grâce à la campagne que nous avons faite aux élections municipales précédentes pour la remunicipalisation de l'eau, ce qui vous a permis d'avoir un argument...

Madame Wojeik : Certainement, ça ne nous serait pas venu à l'esprit.

Madame Monville De Cecco : ... ce qui vous a permis d'avoir un argument pour faire baisser le prix de l'eau à Melun, qui reste d'1 euro supérieur – 1 euro c'est énorme sur 4,50 euros – sur le reste de la France.

Madame Wojeik : Madame, il faut comparer des choses qui sont comparables.

Madame Monville De Cecco : Non, vous allez me laisser finir, Madame Wojeik, s'il vous

plaît.

Madame Wojeik : Une fois de plus, vous confondez Melun et toutes les collectivités françaises. Vous mélangez tout, vous comparez des choses qui ne sont pas comparables. Cette émission, je ne sais pas de quoi elle relève, mais sûrement qu'elle était à charge comme beaucoup de ce genre d'émissions, parce que ça m'intéresse et je n'ai pas de certitudes en la matière. J'essaie de faire ce qui est au mieux pour les Melunais.

Madame Monville De Cecco : Madame Wojeik, vous pouvez nous dire pourquoi la canalisation a éclaté à Dammarie ? J'ai demandé au maire de Dammarie l'autre jour, en Conseil Communautaire, il était incapable de me répondre sur l'effectivité des contrôles de Veolia. Pourquoi cette canalisation a explosé ? L'état de notre réseau est calamiteux. Pourquoi l'état de notre réseau est calamiteux ? Parce que Veolia ne fait pas son travail. Et pourquoi Veolia ne fait pas son travail ? Entre autres, parce que vous ne contrôlez pas Veolia comme vous devriez le faire. Entre autres. Mais aussi parce que l'intérêt de Veolia c'est d'abord et avant toute chose de faire du profit. Et que le profit, souvent, ça passe par le fait de sacrifier la sécurité des installations. Vous avez choisi de déléguer, de continuer la DSP eau à Melun qui dure depuis une éternité. Vous avez choisi de prolonger cette DSP parce que l'état de notre ressource en eau, l'état de la Nappe de Champigny aujourd'hui est déplorable. Nous ne pouvons pas boire l'eau de la Nappe de Champigny en l'état parce que son état est déplorable. Donc, nous avons besoin d'amener de l'eau d'ailleurs, et nous avons besoin, entre autres, de dépolluer l'eau de la Seine, alors que nous savons tous ici que le débit des fleuves diminue, que le débit des fleuves partout dans le monde diminue, que nous allons avoir des problèmes d'eau potable, et vous continuez à vous entêter.

Monsieur Millet : Bon, écoutez, on ne va pas faire un débat de politique générale sur l'eau, vous vous êtes exprimée. Moi, je dirai simplement qu'on peut toujours jouer sur les chiffres, mais moi je constate une chose.

Madame Monville De Cecco : Les chiffres sont dans le rapport que vous nous avez donné.

Monsieur Millet : Dans ce département, il y a une commune, à savoir Melun, qui n'a jamais eu d'approvisionnement en eau et dont l'eau est considérée comme de bonne qualité puisque depuis des années, il ne se passe pas d'année sans que la Préfecture de Seine et Marne impose à un certain nombre de communes de se brancher sur le réseau melunais parce que le réseau melunais distribue une eau de qualité alors que ces communes avaient effectivement une eau impropre à la consommation. Ce qui fait que les installations melunaises fournissent de l'eau jusqu'à Grandpuits, Mormant, etc. Voilà c'est tout. On peut toujours polémiquer.

Madame Monville De Cecco : Elle est tellement bonne qu'il ya deux ans, ils nous ont servi de l'eau qui était trop chargée en pesticides.

Monsieur Millet : Bon écoutez, ça suffit. Vous avez pris acte, on passe à la question suivante.

Madame Monville De Cecco : Monsieur Millet.

Monsieur Millet : Ca suffit.

Madame Monville De Cecco : Monsieur Millet, ne vous mettez pas à crier à chaque fois qu'on vous contredit. Il y a deux ans, Veolia nous a servi de l'eau qui était impropre en

pesticides. Je vais vous donner les chiffres exacts, je les ai ici, Madame Wojeik. L'eau que nous a servi Veolia il y a deux ans, et c'était noté sur nos factures je suis désolée de vous le dire, était non conforme aux limites de qualité : « des dépassements aux limites de qualité ont été observés lors d'un dysfonctionnement de l'unité de traitement sur les pesticides ». C'était noté sur ma facture, et cette eau nous a été servie. Arrêtez de raconter n'importe quoi. En l'occurrence ce n'est pas moi qui raconte n'importe quoi, c'est vous. Vous ne contrôlez pas votre délégataire, et votre délégataire ne fait pas le travail qu'il devrait faire, d'où une mauvaise qualité de l'eau et l'état des canalisations.

Monsieur Millet : Nous n'avons pas la même interprétation de nos factures respectives.

Monsieur Mebarek : Si je peux me permettre, je voudrais intervenir sur trois points, parce que je ne peux pas laisser dire ici des affirmations complètement infondées et en plus qui traduisent une incohérence de votre part, Madame Monville De Cecco, parce que selon les assemblées dans lesquelles vous vous trouvez, vous avez un discours inverse. On était il y a quelques semaines en Conseil Communautaire, et vous vous inquiétiez de l'incurie ou de l'insuffisance des élus communautaires qui – on parlait de la compétence eau qui avait été transférée à la CAMVS -- et vous vous inquiétiez du fait que, rien n'ait été fait pour assurer la préservation de la Nappe de Champigny, considérant qu'il était absolument anormal que nous continuions à puiser dans cette nappe qui est en grande souffrance. Si, vous l'avez dit, et je vous ai répondu, Madame Monville De Cecco – vous étiez vraiment passablement inquiète – qu'une solution alternative de puisage en eau de Seine avait été mise en place, financée à hauteur de 16 millions d'euros (on parle de l'usine de Boissettes). Vous étiez du coup, suite à cette réponse, satisfaite du fait qu'on ait enfin pu mettre en place une solution alternative au puisage dans la Nappe de Champigny. Et ce soir, Conseil Municipal de Melun, vous vous offusquez du fait qu'on....

Madame Monville De Cecco : Non, on, non, vous racontez des histoires.

Monsieur Mebarek : Attendez, laissez-moi terminer.

Madame Monville De Cecco : C'est Noël, vous racontez des histoires.

Monsieur Millet : Ca suffit.

Monsieur Mebarek : Ce n'est pas grave. Chacun ses histoires, laissez-moi raconter la mienne.

Madame Monville De Cecco : Je m'inquiète de l'état de la Nappe de Champigny, ça, d'accord.

Monsieur Mebarek : Madame Monville De Cecco, je poursuis. Ce soir, vous vous offusquez du fait qu'on puise de l'eau de Seine, considérant les débits du fleuve qui étaient également en péril. Il faut donc accorder vos violons, et selon les instances politiques, savoir quelle position prendre. Concernant les réseaux, là encore, vous citez de manière péremptoire un rapport dont on ne sait pas de quoi il s'agit, ni quand il a été fait, ni par qui, ni pourquoi. Un rapport au niveau départemental selon lequel les réseaux seraient...

Madame Monville De Cecco : Non c'est un rapport national.

Monsieur Mebarek : National. Très bien.

Madame Monville De Cecco : Mais je vous ai donné le nom. Observatoire des Services d'Eau et d'Assainissement, acronyme ONEMA. Je cite mes sources.

Monsieur Mebarek : Encore mieux, parfait. Attends, attend Gérard.

Monsieur Millet : Et bien, Madame Monville De Cecco se plaint quand on l'interrompt, mais elle ne fait que ça. Moi, je pense qu'en matière de démocratie, vous donnez une image vraiment lamentable Madame. C'est à cause de gens comme vous, en jetant des insinuations, que maintenant une partie des gens considèrent que les élus sont soit des incapables, soit des pourris. C'est avec des propos comme ceux que vous n'arrêtez pas de tenir qu'on arrive à démolir la démocratie. D'ailleurs, la démocratie. Je pense qu'il ne vaut mieux pas que vous gagniez les élections, parce que vous seriez bien du style à considérer que tous ceux qui ne sont pas de votre avis....

Madame Monville De Cecco : Ecoutez, Monsieur Millet. Là, je vais vous couper la parole parce que vos projections, vous allez les garder pour vous. On va écouter Kadir.

Monsieur Mebarek : On va revenir plus prosaïquement aux canalisations. Vous citez donc un rapport national pointant que les réseaux sont dans un état catastrophique, comme si ce qui était dans ce rapport était applicable à la commune de Melun. Vous lancez le doute dans l'esprit des élus et des gens qui vous écoutent en citant un rapport national. Moi, j'aimerais bien que vous me citiez un rapport sur la commune de Melun, sur les réseaux de la commune de Melun. Et concernant ces réseaux, Madame Monville De Cecco, je tiens à vous rappeler que Melun constitue sans doute l'une des villes pilote au niveau départemental qui a remplacé l'intégralité de ses canalisations au plomb, avant même beaucoup de communes du département. Et le remplacement de ces canalisations a eu pour effet, mécaniquement, de les rendre neuves, ces canalisations. Et, dernier point, sur l'incident technique qu'il y a eu il y a quelques jours sur la commune de Dammarie, oui, une canalisation a connu un incident et a cassé. Mais il faut comprendre l'histoire. Peut-être que vous avez interrogé le maire de Dammarie qui n'a pas pu vous donner la réponse, mais nous, on va vous la donner la réponse. Des travaux techniques étaient en cours en amont. Ils ont coupé le flux pendant un temps donné, et au moment de l'ouverture des vannes, la pression exercée était trop forte, ce qui a entraîné une casse. C'est tout à fait... pas habituel, mais ça peut arriver. Et ce n'est pas parce qu'une casse arrive qu'on en déduit que le réseau est pourri, en s'appuyant sur un rapport dont on ne sait par qui il a été fait, et qui, en plus, est national. On peut délibérer je pense.

Monsieur Millet : Henri, juste un mot et on passe à autre chose.

Monsieur Mellier : Pas sur les canalisations, on y reviendra, et il y aurait beaucoup à dire sur ce qu'a dit Madame Monville De Cecco. Mais sur simplement la qualité de l'eau. Moi, Madame Monville De Cecco, vous citez ce qui s'est passé il y a deux ans, ok. Mais il y a deux ans. Il y a beaucoup d'eau qui a coulé sous les ponts de Melun et sous les ponts de l'Almont. Aujourd'hui, qu'est-ce qui compte ? Ce que reçoivent les Melunais avec leur facture d'eau. Et Renée a été très modeste tout à l'heure, parce qu'elle n'a pas lu ce qui était dessus. Moi, je vais lire. Je vais vous le lire à tout le monde, parce que c'est important de savoir, et arrêter le discours de suspicion sur la qualité de l'eau qu'on boit. On vous empoisonne tous. Ca, ça fait partie du discours de peur que vous menez depuis des années, et sur lequel je ne suis pas d'accord avec vous, parce que je trouve que ce n'est pas comme ça qu'on positive les gens et qu'on les amène à réfléchir intelligemment. Moi, j'ai vu l'émission sur l'eau. Je l'ai regardée.

Elle concernait, allez, à 75 % le problème de la bataille de l'eau dans le monde entier, notamment en Afrique, notamment dans le Moyen Orient etc. Là, on peut être d'accord d'ailleurs sur les problèmes qui étaient évoqués. Mais ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas uniquement l'eau en France. Il y avait beaucoup de problématiques qui étaient liées à la ressource naturelle, qui est un bien commun. Et là-dessus, on est tous d'accord. Personne ici ne va vous dire que l'eau n'est pas un bien commun qu'il faut défendre et qu'il faut préserver. S'il y a quelqu'un ici, quelle que soit sa sensibilité qui dit ça, il a un problème. Donc, on est bien d'accord avec ça. Mais il faut arrêter de faire peur aux gens. Moi j'étais à Paris aujourd'hui et il y a autant de casse sur les réseaux d'eau à Paris qui sont municipalisés qu'il y en a effectivement sur le réseau melunais, arrêtez. Il n'y a qu'à regarder les chantiers.

Madame Monville De Cecco : Mais elle coûte 1 euro moins cher à Paris.

Monsieur Mellier : Kadir vient de vous dire la raison. La raison, c'est effectivement que nous avons entièrement sécurisé le plomb sur Melun et Dammarie, car je répète, ça a été votre surprise l'autre jour, vous aviez l'air étonnée, mais c'est la vérité depuis 1929. La délégation appartient à Melun qui la gère pour le compte de Dammarie. C'était bien normal que le maire de Dammarie ne vous réponde pas, puisqu'il ne gère pas l'eau. C'est Melun qui gère l'eau pour les deux communes depuis 1929 sur une convention qui n'a jamais fait l'objet – jamais, Madame Monville De Cecco – les Dammariens sont bien contents d'avoir confié à la Ville de Melun la gestion de l'eau. Sur la qualité, moi je lis simplement ce que les Melunais ont reçu dans leur dernière facture d'eau – pas la dernière qui est arrivée, parce que celle-là on ne l'a pas encore, mais au mois de mai dernier – « l'eau distribuée à Melun n'a que des A – il y a quatre couleurs, et nous sommes bleu. L'eau est de bonne qualité », ce n'est pas la Ville de Melun qui écrit ça, c'est l'ARS, Madame Monville De Cecco. Alors, si ces gens-là sont des charlatans, il faut tous les virer vite fait bien fait, s'ils ne savent pas faire leur boulot, s'ils écrivent n'importe quoi, etc. Ne pas faire confiance à des gens extérieurs, ça ne me paraît pas normal de votre part. Le deuxième, c'est : si on avait été vert, alors vert, pardonnez-moi, mais c'était « eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de conformité limitée ». En jaune, c'est « eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations », ce n'est pas notre cas. Et en orange, c'est terrible « eau de mauvaise qualité ayant fait l'objet d'interdiction de consommation ». On n'a jamais été dans ces couleurs-là. Donc il faut arrêter. L'incident d'il y a deux ans, il a été – d'ailleurs c'est tout à l'honneur d'avoir dit pourquoi – et quand on regarde les contrôles, c'est bien pour ça que je vous dis qu'aujourd'hui ce qui compte, c'est que nous sommes aujourd'hui. Nous sommes en 2020 bientôt. Il y a longtemps que les Melunais ont oublié, comme on a oublié, Madame, les débats de la campagne électorale de 2014 où vous nous avez fait tout un cinéma sur l'eau, sur l'hôpital et sur le reste, c'est pour ça que vous avez perdu les élections. Point final, on y reviendra. Mais oui, c'est la vérité, vous le savez très bien. Ce que je dis simplement, c'est que quand je regarde le nombre de contrôles – il y en a eu 24 – les contrôles qui sont faits, etc. Vous qui êtes pour la transparence, vous devriez inciter les Melunais, dans vos feuilles de chou, à lire le compte rendu de l'ARS. N'écoutez pas ce que je dis, moi, Madame Monville De Cecco, mais lisez ce qu'ils disent. Ils disent tout ça. Ils parlent des substances chimiques, des oligo-éléments. On peut dire d'où ça vient. Je connais la théorie et je la partage. C'est vrai que le monde agricole a beaucoup pollué la Nappe de Champigny. Ca, c'est vrai. C'est pour ça qu'il y a des années qu'on a fermé les puits de la Nappe de Champigny en partie et qu'on est allé vers l'eau de Seine. Mais il ne faut pas nous reprocher d'avoir su anticiper, vous qui disiez souvent qu'on n'a pas de vision. Là, on a eu une vision, une bonne même, puisqu'on a confié à un délégataire le soin de dépenser 16 millions d'euros et non pas au contribuable – ce n'est pas le contribuable qui le paie, ça, c'est le délégataire qui, à la fin, rend ça à la Ville de Melun. Soyons un petit peu objectifs.

L'eau, certes, c'est un débat. Mais il faut arrêter de mal informer les Melunais. Aujourd'hui, je le dis publiquement, l'eau de Melun, elle est bonne, et à votre santé, Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Monsieur Mellier, vous pensez avoir gagné les élections parce que vous avez délégué la plupart des services publics à des grandes multinationales et que vous avez fait de Melun leur territoire, leur gagne-pain, c'est ça ?

Monsieur Mellier : Non, je ne pense pas ça du tout.

Monsieur Millet : Allez, bon.

Madame Monville De Cecco : Non, mais juste pour information.

Monsieur Mellier : Je ne pense pas ça du tout.

Madame Monville De Cecco : Parce que Veolia se régale, Elixior se régale, Vinci se régale, maintenant Bouygues, Cogedim, etc. se régalent. Ils adorent Melun. Si vous avez gagné les élections pour ça, je vous laisse la victoire. Je n'ai pas envie de la gagner à ce prix-là.

Monsieur Mellier : Nous savons tous ici que vous avez une haine intrinsèque du mot capital. Ca, je le sais, nous le savons tous. Dès que ce mot apparaît quelque part, effectivement, ça devient fou et incontrôlé de votre part.

Madame Monville De Cecco : C'est-à-dire que l'expérience montre qu'il est contradictoire avec l'égalité, avec l'écologie, avec le bien être.

Monsieur Mellier : Moi, ce que je voulais simplement dire et affirmer avec la preuve qui est là, c'est que l'eau de Melun est de bonne qualité, et qu'il faut arrêter de dire le contraire comme vous le dites.

Monsieur Millet : Bon, allez. Ah, Monsieur Brisson.

Monsieur Brisson : Oui, puisque Monsieur Mellier a la facture sous les yeux, la part du délégataire, puisque justement on en parle, a augmenté pour la production et distribution de l'eau de 2,46 % en 2019 versus 2018, et tout ce qui est collecte et dépollution, la part délégataire a également augmenté de 2,68 %. Donc, est-ce que c'est une augmentation contractuelle classique, parce qu'on est quand même au-delà de l'inflation, ou est-ce une augmentation justifiée par un certain nombre de soucis, est-ce une augmentation automatique – tous les ans ça augmente de niveau quasiment double par rapport à l'inflation – ou pas ?

Madame Wojeik : Ce n'est pas écrit dans la délégation qu'on les autorise à augmenter comme ça, tous les ans, au fil du temps. C'est que l'usine dont on parlait à l'instant, qui est à Boissise la Bertrand, l'amortissement va débiter au 1er janvier 2020, puisqu'au jour d'aujourd'hui l'amortissement dans les comptes de Veolia n'a pas pu être pris en compte comptablement parce qu'elle n'était pas réceptionnée. Certains coûts ont quand même pu être pris en compte dans les chiffres de fonctionnement du délégataire qui sont dus justement au renfort de maîtrise, de techniciens et autres – quand vous regardez le détail, le nombre des postes a augmenté, parce que cette usine, pour la concevoir, et pour la faire, et pour la réaliser, ça a demandé un investissement beaucoup plus lourd des techniciens du groupe. Cette usine, les

techniciens de Veolia puisque c'est Veolia qui travaillent pour la Société des Eaux de Melun dans le cas présent, les plans, les études, la réflexion, ont commencé en 2015. Donc ça fait déjà quatre ans qu'on a des coûts dans les frais de délégataire qui sont imputables à cette usine.

Monsieur Brisson : Si je vous suis bien, en 2020, ça va augmenter de façon encore plus importante ; l'amortissement de l'usine en elle-même va commencer.

Madame Wojeik : Bien sûr, oui.

Monsieur Brisson : On connaît à peu près les proportions de cette augmentation ?

Madame Wojeik : Je crois avoir dit tout à l'heure, dans ma présentation, que nous avons demandé au délégataire de nous rétablir le CEP qui était joint à la convention d'origine, qui est public, que vous avez en ligne si vous le souhaitez.

Monsieur Brisson : La question est toute simple : de combien la facture va-t-elle encore augmenter l'année prochaine ?

Madame Wojeik : A ce jour, je ne suis pas à même de vous... le prix de l'eau vous voulez dire ?

Monsieur Brisson : On est sur la décomposition de la facture, là.

Madame Wojeik : Le prix lui-même de l'eau a été calculé en 2015 en fonction de la construction de cette usine et de son amortissement.

Monsieur Brisson : Je suis sur la facture de 120 m³ à 546 euros à Melun. Sur ces 546 euros, il y en a 205 qui sont la part du délégataire, ce qui a augmenté de 2,46 %.

Madame Wojeik : Oui.

Monsieur Brisson : Ma question est donc précise : est-ce que ça va continuer d'augmenter comme ça ? Est-ce que ça va augmenter beaucoup plus ? Est-ce que la facture va continuer à augmenter ?

Madame Wojeik : Ca va augmenter à ce niveau-là, mais ça n'impactera pas le prix du m³ facturé au consommateur.

Monsieur Brisson : Le Melunais voit sa facture...

Madame Wojeik : Non, ça n'impactera pas la facture de l'utilisateur.

Monsieur Brisson : Ca ne me paraît pas très clair.

Madame Monville De Cecco : Non, mais il faut bien qu'on comprenne comment ils augmentent leur dividende tous les ans.

Madame Wojeik : Il me semble que chaque année, on essaie d'expliquer les choses le plus clairement possible. Mais si déjà, vous n'aviez pas enregistré que c'était Melun qui s'occupe

de Melun Dammarie, je dois m'inquiéter de ce que je dis et je dois mal m'exprimer pour être aussi peu comprise. Là, Monsieur Brisson, je vais essayer de m'exprimer le plus clairement possible pour répondre à votre question.

Monsieur Brisson : Page 145.

Madame Wojeik : On n'a pas le même document.

Monsieur Brisson : Décomposition de la facture, vous voyez. Je n'ai pas vos connaissances techniques, Madame. La facture de 120 m3.

Madame Wojeik : Excusez-moi, j'ai quelques difficultés, comme vous avez pu le constater.

Monsieur Brisson : Ma question est simple. Soit vous me répondez, soit vous ne me répondez pas, mais on ne va pas y passer la nuit non plus.

Monsieur Mebarek : Ecoutez, Monsieur Brisson, on va étudier et répondre à votre question en temps utile. Une chose est certaine, Monsieur Brisson, lorsque la commune a levé l'option de puisage en eau de Seine de manière définitive, le coût sur le prix de l'eau a évolué de manière immédiate et on n'y revient pas. C'est la levée de l'option, qui a augmenté la durée de la convention, qui a impacté le prix de l'eau. C'est tout. Une bonne fois pour toutes.

Madame Monville De Cecco : C'est comme les impôts.

Monsieur Mebarek : Oui, c'est bien, Madame Monville De Cecco. D'ailleurs on les a baissés et on va les rebaisser encore. Ça ne fonctionne pas dans tous les sens vos histoires. On va avancer peut-être, je crois qu'il y a d'autres rapports à présenter.

Monsieur Millet : Je crois que tout le monde s'est exprimé, même si c'est dans une cacophonie qui fait qu'on n'y retrouve plus rien. Le Conseil prend acte de ce rapport, et je remercie Renée Wojeik de sa patience et surtout compte-tenu des problèmes qu'elle a au niveau visuel, ce n'était pas le jour.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du Rapport d'activité et du compte-rendu financier, année 2018, produit par la Société des Eaux de Melun pour le Service de distribution de l'eau potable dont elle est délégitaire ainsi que du Rapport de Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (année 2018).

DIT QUE ces documents sont à la disposition du public en Mairie de MELUN selon les formes et les règles en vigueur.

14 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR A MELUN - SAISON 2017/2018

Madame Wojeik : inaudible.

Monsieur Brisson : Excusez-moi, Madame, vous pouvez prendre un micro ? Parce que vous c'est les yeux, moi c'est les oreilles.

Madame Wojeik : Excusez-moi, vous savez, nul n'est parfait en ce bas monde, Monsieur Brisson. Je reprends. Pour que tout le monde comprenne bien, la STHAL, c'est le délégataire qui permet de distribuer de l'eau chaude et du chauffage sur le nord de Melun à environ 7 800 équivalents logements. Quand je dis « 7 800 équivalents logements », ça veut dire que dans ces branchements, il y a nos équipements publics – écoles, crèches, gymnases – quelques bâtiments collectifs, et tous les commerces qu'on peut trouver sur l'Almont entre autres. 3 721 équivalents logements sont alimentés en eau chaude, à l'Almont et aux Mézereaux, et 2 262 équivalents logements sur le quartier Montaigu hors EOGN. Ça représente 97,13 postes de chaleur, puisque je rappelle que la STHAL apporte l'eau à température à des stations qui sont en bas des immeubles ou des équipements alimentés, et ensuite c'est repris par les bailleurs privés ou la Ville pour les bâtiments collectifs de la Ville, par chacun qui propulse l'eau et l'eau chaude sanitaire dans ses bâtiments. Je vais vous évoquer l'évolution du nombre de logements desservis. On est sur la période de chauffe 2017 - 2018, pour que tout le monde comprenne bien, parce que ce n'est pas évident. C'est un petit peu complexe parce que nous avons négocié avec la STHAL pour passer en année civile, ce qui sera beaucoup plus simple pour nous tous pour comprendre et pour aligner les chiffres comptables sur des résultats de bilan et non pas sur des résultats de juin à juin, ce qui était un peu compliqué – aujourd'hui, on est en décembre 2019 et on se parle de la période 2017 – 2018. On va essayer de réajuster tout ça, pour passer, à partir de l'an prochain, en année civile. Le nombre de sous stations a augmenté de 12 % entre 2016 – 2017 et 2017 – 2018, et donc le nombre d'équivalents logements raccordés de 7 029 à 7 879, c'est-à-dire 30 % de logements desservis supplémentaires. Les faits marquants pour 2017 – 2018 : la rigueur climatique, pour beaucoup, influe sur les consommations. On a une diminution de 2 % en moyenne du nombre de degrés jour par rapport à la saison précédente. Les énergies renouvelables entrent pour beaucoup dans les résultats que je vais pouvoir vous donner un peu plus loin. Actuellement, nous consommons de la chaleur qui est produite par l'usine de traitement d'ordures ménagères du SMITOM – ça représente 17 % des énergies. La géothermie elle-même représente 51 %. Ce qui représente en tout, en énergies renouvelables, 68 %. L'énergie gaz : nous sommes à – 17 % sur la chaufferie Montaigu, et à – 15 % sur la cogénération. Le but à atteindre est de réduire encore cette énergie gaz, et je vous donnerai tout à l'heure quelques éléments qui résultent de la négociation que nous avons pu mener avec le SMITOM pour réduire encore cette consommation de gaz. La fourniture totale – Almont, Montaigu, Vaux le Pénil, puisque nous alimentons une petite partie de Vaux le Pénil -- est donc de 68 % en énergies renouvelables. Ce qui nous permet de profiter et de faire profiter les habitants de ces quartiers d'une TVA réduite. Là aussi, nous avons une perte en réseau. Une perte en réseau qui est de 16,7 %. Les canalisations de géothermie sont des canalisations fragilisées par la teneur de l'eau chaude propulsée, et lorsqu'il y a une casse, elle est impressionnante. Les consommations : elles ont baissé de 2 % compte tenu du degré jour. La consommation des abonnés a augmenté de 4,2 % mais qui s'explique par le fait que nous avons 30 % de logements de plus qui sont desservis par cette énergie. La consommation des abonnés, sur Almont – Mézereaux, donc chauffage seul, on est à – 3,9 % et à Montaigu + 11,9 % sur le

réseau exclusivement chaleur. La consommation des abonnés eau chaude sanitaire, Almont – 2,5 %. La facture de la chaleur résulte de trois paramètres : le R1, qui est un tarif annexé à plus de 50 % sur les énergies renouvelables ; les consommations, qui sont liées aux conditions climatiques et au comportement des usagers ; et le R2, qui est révisé selon les indices de référence (salaires, services, coûts de construction qui nous sont appliqués par le délégataire chaque année). L'évolution chauffage... Excusez-moi, je ne vois pas bien, mais j'entends quand même quand on parle à droite à gauche, ça me perturbe un peu. L'évolution du prix en hausse de 5,4 % est due en grande partie au prix du gaz, qui nous a incités dès 2009 à négocier avec le SMITOM pour obtenir plus de mégawatt heure afin de descendre les consommations de gaz. Je rappelle que là nous sommes en 2017 -2018. L'évolution R2, elle est de - 2 %, ce qui peut s'expliquer par le raccordement que nous avons pu effectuer sur le nouvel hôpital : plus on vend de produits, plus les frais généraux sont répartis, c'est une logique de base. Ça nous entraîne sur cette période ce n'est pas encore une période où l'hôpital était en fonctionnement parfait. Ces dernières années, nous avons raccordé l'EOGN qui avait 13 chaufferies gaz, donc ça a permis de supprimer ces 13 chaudières gaz. Nous avons pu raccorder aussi le nouvel hôpital, et la traversée de la 605 pour alimenter éventuellement le quartier Schuman, ainsi que les évolutions éventuelles de la gendarmerie et du SDIS. Donc l'évolution du coût au logement – le logement de référence est toujours le même, d'une année sur l'autre – pour une surface de 70 m², vous pouvez comparer. Sur 2017 – 2018, le coût moyen de chauffage et eau chaude sanitaire sur l'Almont est de 686 euros par an ; sur Montaigu, exclusivement pour le chauffage, on est à 668 euros par an. On peut peut-être évoquer tout de suite l'évolution de la fourniture en gaz, parce que je pense que c'est intéressant : des gros travaux ont été entrepris sur l'usine du SMITOM qui vont nous permettre de récupérer beaucoup plus d'énergie qu'au préalable. Cela a demandé de gros travaux au SMITOM, mais aussi de gros travaux à DALKIA sur l'Almont, qui devraient nous permettre d'aller jusqu'à 20 000 mégawatts heure alors qu'aujourd'hui on est à 14. L'incinérateur émet deux sortes d'énergies, pour revendre à EDF, ou pour nous revendre via la STHAL – DALKIA. C'est une énergie renouvelable, une énergie qui n'est pas stockable et on a négocié avec eux d'en prendre beaucoup plus, à des prix intéressants afin de toujours utiliser moins de gaz et obtenir les tarifs qui soient les plus intéressants possibles sur l'ensemble du territoire desservi. On est sur une prévision pour aller jusqu'à plus de 20 000 mégawatts heure à partir du mois de mars 2020. Les comptes : l'évolution du P3, on est, en soldes cumulés, à 1,193 million. Ce P3 évolue en fonction des résultats chaque année, c'est arrêté au 30 juin 2018, et ce P3 reviendra en bien de retour à la commune – je regarde Henri qui connaît le dossier presque par cœur parce que ça fait très longtemps qu'on travaille ensemble dessus, et il est là pour me compléter si j'ai un manque. La SOCRAM est un sous délégataire de la STHAL. On a un solde de 418 000 euros. C'est pareil, c'est un bien de retour aussi à la collectivité qu'on devrait récupérer en 2020. L'évolution du compte travaux est en négatif à -2,7 millions d'euros, et ce négatif est justifié par tout ce que je viens d'évoquer, c'est-à-dire le raccordement de l'hôpital, le raccordement de l'EOGN au fil du temps et ainsi de suite, sachant qu'à la fin de la délégation, 2024, ce compte travaux, s'il est négatif, sera pris en charge par la STHAL, s'il est positif, reviendra à la collectivité. C'est écrit d'une façon très claire dans la délégation. Est-ce que vous avez besoin d'explications sur ces chiffres ?

Madame Monville De Cecco : Une question courte. Est-ce que les logements qui sont prévus sur le site de l'ancien hôpital psychiatrique, comment est-ce qu'on prévoit de les chauffer ? Est-ce qu'ils seront raccordés ?

Monsieur Vogel : Monsieur Millet va vous répondre.

Madame Wojeik : Il va de soi, Madame, sur les collectifs, par exemple l'Ecoquartier – ah oui, je n'ai pas nommé l'Ecoquartier, pardonnez-moi – est également raccordé à la géothermie et donc les logements sociaux livrés ou en construction sont raccordés à la géothermie. Ça paraît une évidence, sauf si un promoteur ou un constructeur nous proposait la construction d'un bâtiment passif, ce qui serait une hérésie. En dessous d'une certaine surface, la géothermie n'est pas rentable pour les futurs locataires et propriétaires parce que les sous stations et les frais d'entretien sont lourds à gérer. Il y a donc des limites raisonnables, et certaines qui ne le sont pas. Sur le site de l'ancien hôpital psychiatrique, honnêtement je ne sais pas.

Monsieur Millet : En principe, non. Par contre, sur Marc Jacquet oui. Pour des questions techniques de réseau ou autre. Et puis, sur l'ancien hôpital psychiatrique, il y a beaucoup de pavillons, donc le rendement n'est pas très intéressant. Sur la Plaine de Montaigu, c'est la même chose : les collectifs, l'école sont raccordés mais les secteurs pavillonnaires ne le sont pas parce qu'on a un retour sur investissement qui est quasi nul. Surtout avec des matériaux plus innovants en matière d'isolation. C'est donc un choix qui se fait opération par opération.

Madame Monville De Cecco : Merci pour vos réponses à tous les deux. Je voudrais juste attirer votre attention sur le fait d'avoir de plus en plus de chauffage qui soit assuré par l'incinérateur, je pense que c'est une chose à laquelle il faut qu'on soit particulièrement vigilants parce que ces incinérateurs polluent. Augmenter notre dépendance à un chauffage produit par l'incinération, c'est aussi augmenter potentiellement la pollution atmosphérique dans l'agglomération. Et même si aujourd'hui il y a des filtres, l'incinérateur continue de polluer. Donc voilà, moi j'attire votre attention là-dessus. C'est un choix qui engage dans les années futures, qui nous lie à une production d'énergie qui n'est pas du tout écologique, contrairement à ce qu'on raconte, et qui est très polluante.

Monsieur Vogel : Merci.

Madame Wojeik : Si vous voulez, les travaux qui sont en cours de finition sur l'usine de Chérisy vont au-delà des normes qui seront imposées en 2025. Si vous lisez – je suis persuadée que vous le faites -- le rapport annuel qui est publié sur l'usine et l'ensemble de ses productions d'éventuelles perturbations sur le territoire, vous devriez être rassurée. Vraiment, je pense que tout est fait, tout a été mis en place pour qu'on oublie ce triste épisode. L'énergie produite par le SMITOM aujourd'hui n'est pas stockable, donc si on ne la récupère pas, ce serait de la pure perte. Mais pour autant, les installations de l'usine de l'Almont et de l'usine de Montaigu, là où, il y a quelques années encore, on avait des usines à charbon, tout ça est maintenu en état de marche et on n'est pas privé d'énergie. On peut fournir la géothermie sur l'ensemble des quartiers sans souci.

Monsieur Vogel : Merci. Oui, Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Le rapport est très complet, et en particulier quant au détail des consommations des logements dans les quartiers. En fait, nous avons eu trois hivers successifs aux moyennes de températures relativement élevées. Celui-ci a déjà commencé par des températures très douces. Je n'ai pas fait la synthèse, parce que c'était très long de faire la synthèse sur le document. Est-ce que l'on peut considérer que la consommation des ménages a baissé avec des hivers plus doux ? Est-ce que la STHAL peut avoir une préfiguration de la consommation à venir en relation avec les conditions climatiques ?

Madame Wojeik : Je ne sais pas. Alexis ? Venez vers moi. Excusez-moi. Alexis Gellenne est ingénieur responsable du service Fluides de la Ville, et c'est lui qui suit ça de beaucoup plus près. Est-ce que vous êtes à même d'apporter une réponse à Monsieur Bourquard sur le travail que vous êtes en train de mener avec la STHAL par rapport à ce sujet ?

Monsieur Gellenne : Donc, la question c'était de savoir s'il y a une projection ? Oui, ça a impacté la consommation des ménages, mais on ne peut pas prédire à long terme les baisses réelles. On ne peut pas être précis. Mais effectivement, la hausse des températures extérieures fait baisser les consommations.

Monsieur Bourquard : Et vous avez essayé d'utiliser les données qui sont fournies par les climatologues pour avoir une idée, par exemple, de à quel moment l'économie d'énergie permettra de se passer de l'énergie fournie par l'incinérateur ? Ce qui permettrait en partie de résoudre le problème.

Monsieur Gellenne : Non, on n'a pas fait ce travail-là.

Madame Wojeik : Ce serait bien si on pouvait faire ce travail à long terme. On a quand même un habitat qui n'a pas évolué dans certains quartiers au cours de ces dernières années, et qui génère une grosse consommation. Mais il y a de plus en plus de thermostats individuels qui sont installés par les bailleurs, sociaux ou privés, dans nos bâtiments publics aussi, donc c'est vrai qu'on va vers une consommation qui relève plutôt du bon sens. Maintenant, l'évaluer sur plusieurs années, je ne sais pas trop comment on pourrait faire.

Madame Monville De Cecco : Ce n'est pas une question anodine, hein. Parce que, de fait, on sait que le réchauffement climatique fait baisser notre demande en énergie, pour le coup c'est tant mieux, c'est sans doute un des seuls effets positifs du réchauffement climatique. Et ce que toutes les études montrent, y compris les études de l'ADEME, c'est qu'il faut impérativement en passer davantage par des économies d'énergie, qui passent entre autres, par la rénovation du bâti, et vous venez de le dire Madame Wojeik, à Melun, il y a de nombreux endroits qui mériteraient d'être rénovés d'un point de vue énergétique. D'abord, ce serait intéressant pour les familles qui auront à moins payer de chauffage, et d'autre part ce serait intéressant d'un point de vue écologique puisque ça permettrait de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre. Et puis, ça a une importance pour une collectivité comme la nôtre, puisque ça va déterminer des investissements qu'on va faire. Tout à l'heure, vous nous avez parlé d'investissements supplémentaires sur l'usine d'incinération. Monsieur Vernin nous a expliqué, récemment, qu'on incinèrait des ordures qui n'étaient pas produites ici, pas produites localement. Et si on n'incinère pas les ordures produites localement, on le sait très bien, c'est parce que ces investissements, ensuite, ils requièrent un retour sur investissement. Il faut les amortir. Et quand on fait des investissements conséquents, celui qui fait – là encore, c'est Veolia, je suis désolée de les pointer du doigt, mais ce n'est pas de ma faute – celui qui fait l'investissement, il faut qu'il rentre dans ses frais, il faut qu'il amortisse ses investissements. Ici, ça veut dire quoi ? Ça veut dire brûler davantage d'ordures que celles qui sont produites par les habitants de notre agglomération et faire venir des ordures d'ailleurs. Mais la pollution des ordures brûlées, en l'occurrence, c'est ici qu'elle reste et qu'elle stagne. Donc ça, avoir ce genre de perspective et ce genre de connaissance permet aussi de savoir quels investissements on doit faire, de quels investissements on peut éventuellement se passer, et de faire des choix entre incinération ou plutôt économies d'énergie à travers la rénovation, qui sont plus ou moins vertueux, l'incinération étant le choix le moins vertueux qu'on puisse faire en l'occurrence, donc oui, c'est important ces questions-là, et il faut qu'on se les pose, et

qu'on y réponde.

Monsieur Gellenne : Après, l'augmentation de la puissance récupérable sur l'usine d'incinération, les travaux qui sont menés actuellement, va venir baisser la part de gaz qui sera consommée. Donc, c'est moins de gaz à effet de serre en fait, c'est de la substitution : on remplace le gaz par de la chaleur fatale, à savoir l'incinération des ordures ménagères.

Madame Wojeik : Simplement, Amorce nous a à nouveau qualifiés d'excellent réseau national. Nous sommes donc primés par Amorce, et quand nous regardons les chiffres qui nous sont communiqués, on ne peut que se satisfaire pour les populations qui peuvent profiter aujourd'hui de ce réseau qui, je le rappelle, a plus de 45 ans.

Monsieur Vogel : Ok. Merci. Donc le Conseil prend acte, il n'y a pas de vote.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du Rapport d'activités et du Compte-rendu financier produits par la STHAL pour le service de production et de distribution de chaleur à Melun dont elle est Délégitaire (année 2017-2018).

DIT que ces documents sont à la disposition du public en Mairie de MELUN selon les formes et les règles en vigueur.

15 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VENTE DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Madame Wojeik : Alexis, restez-là. Je suis désolée, mais... Je peux me permettre, Monsieur le Maire, de demander à Alexis de le présenter ?

Monsieur Vogel : Oui, bien sûr. Et merci, parce qu'il faut savoir que Renée n'y voit pas grand-chose, là. Elle marche à la loupe.

Monsieur Gellenne : Donc, le processus des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) découle de la loi POP de 2005, qui a créé ce dispositif, qui impose aux fournisseurs d'énergie de réaliser ou de faire réaliser des économies d'énergie. Et donc, ces fournisseurs d'énergie, en cas de non-respect de leurs obligations, sont assujettis à une pénalité. Pour les collectivités, ce mécanisme est une aubaine dans le sens où les collectivités étant des non obligées, elles peuvent bénéficier des CEE dans le cadre des rénovations de bâtiments ou de travaux liés à des économies, c'est-à-dire quand on rénove la toiture d'un bâtiment, quand on remplace une chaudière par une chaudière à condensation ou par d'autres dispositifs d'énergie renouvelable ou autre, cela ouvre droit aux CEE, qui correspondent à l'énergie réalisée par le nouvel équipement par rapport à ce qu'aurait été la consommation sans les travaux réalisés. Et donc, en fait, à chaque travaux que la Ville fait – par exemple, sur une école, il y a des chaudières qui ont été remplacées, il y a une toiture qui a été refaite – ça ouvre droit à des CEE qui sont ensuite valorisables : la Ville peut vendre ces CEE. Sur 2019, la Ville a ainsi 6 882 314 millions de kilowatts heurecumac qui ont été déposés sur la plateforme

nationale autorisée. Donc la délibération du jour autorise en fait la Maire à vendre ces certificats pour récupérer l'argent correspondant. Le cours actuel, parce que c'est un cours qui fluctue jour après jour, des CEE est à environ 9 euros du mégawatt heure cumac.

Madame Wojeik : Donc en fait, ce qui nous est demandé aujourd'hui, c'est d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de vente lorsque l'on va valider, au jour qui nous paraîtra le plus intéressant, cette vente des CEE.

Monsieur Vogel : Merci. Oui, Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Ce n'est pas tellement, mon intervention, sur la vente en elle-même par la Ville, c'est sur le processus en fait. On est dans le même processus que ceux d'équilibre carbone et de vente de droits. En fait, les bons élèves gagnent des droits pollués qu'ils revendent aux mauvais élèves. Donc, globalement, si l'incitation est positive pour les bons élèves, elle est négative pour les mauvais puisqu'ils peuvent continuer à polluer, il leur suffit d'avoir suffisamment de moyens financiers pour acheter des droits à polluer. C'est un mécanisme qui a été très critiqué au niveau du CO2, tout le monde le sait, parce que ça n'a pas marché, ça n'a pas fonctionné. Il a été très critiqué aussi parce que, vous êtes au courant de la fameuse fraude à la TVA sur les mêmes choses. Je ne suis pas certain, si on prend l'aspect global, c'est-à-dire pas que la Ville de Melun mais l'ensemble du mécanisme, qu'il soit très intéressant pour les aspects climatiques, parce que c'est un système à équilibre. Il se contente de maintenir l'équilibre là où il était à un certain moment. L'autre point qui peut poser problème, c'est en fait cette non définition de la valeur par la puissance publique, et encore moins par les citoyens. Du coup, cette valeur étant déterminée par des principes de marché, elle est totalement indépendante de la volonté politique et de la volonté des citoyens. Or, actuellement, je pense que si on faisait un sondage parmi nos concitoyens, eux-mêmes diraient que cette valeur est vraiment minimale et qu'il faut faire quelque chose de plus incitatif, que ce soit pour les bons ou les mauvais élèves, puisque ça marche toujours en équilibre. Donc, effectivement, ce n'est pas contre la délibération, mais le principe en lui-même est très critiquable. Je pense que ça a été, à un certain moment, une voix très libérale qui a été proposée. Elle a été testée. Sur le CO2, elle ne marche pas très bien. Là-dessus, on n'a pas encore les évaluations qui permettent de le dire. Mais je pense qu'il faudra très certainement l'abandonner pour avoir des politiques plus ambitieuses, ou alors, effectivement, que le coût du CO2 ou de l'énergie soit défini par des mécanismes démocratiques des citoyens.

Madame Wojeik : Aujourd'hui, Monsieur Bourquard, nous n'avons pas, ni le choix des armes, ni quoi que ce soit.

Monsieur Vogel : Il est d'accord. Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe de la cession de l'intégralité des 6 882 314KWh_{CUMAC} de Certificat d'Economie d'Energie déposés par la Ville à un prix estimé

entre 8 et 10 €/MWh_{EUMAC} .

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le futur contrat de vente.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que le contrat de vente final sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

16 - AVENANT N° 24 AU TRAITE DE CONCESSION ET A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT ET DU STATIONNEMENT DE SURFACE - SAMEDI A MOITIE PRIX

Monsieur Vogel : Elle n'est pas là. En réalité, jusqu'à présent, l'offre proposée était une gratuité totale le premier samedi de chaque mois, de 14h à 19h. On s'est rendu compte que c'était très peu lisible pour les habitants, notamment les consommateurs donc on a préparé substituer à ce système un autre système : au lieu de 12 samedis après-midis entièrement gratuits, on passe à 52 samedis de l'année à moitié prix toute la journée pour l'ensemble des parkings Indigo du centre-ville. C'est une conception un peu différente pour que les personnes soient sûres de toujours bénéficier d'une réduction et pas avoir besoin de calculer si elles sont bien dans le premier samedi. On n'a jamais réussi à communiquer correctement sur le premier samedi. L'idée est donc une réduction de 50 % du tarif de stationnement pour tout usager des parkings Indigo du centre-ville chaque samedi de l'année, de minuit à 23h59. Ça, c'est l'avenant qu'on introduit. Pour le reste, toutes les autres dispositions de la convention subsistent, à savoir la franchise de 30 mn, la gratuité du stationnement en voirie tous les jours de 12h à 14h et de 19h à 9h ainsi que les dimanches, les chèques stationnement remis par les commerçants qui permettent à leurs clients de déduire 1 heure de leur stationnement. Et puis, pour répondre aux demandes des commerçants ainsi que des artisans du marché Gaillardon, la municipalité a octroyé 45 places supplémentaires situées derrière le mail, en zone bleue, pour une durée de 1h30 ; ça veut dire qu'on a aujourd'hui 150 places en zone bleue disponibles. Il faut, bien sûr, qu'on matérialise les places au sol pour ce qui est de la zone bleue, mais on pourra stationner là même avant la matérialisation qui sera effectuée début 2020. L'idée, vous la comprenez bien, c'est de favoriser le commerce de centre-ville, et de faire qu'une des principales demandes des commerçants étant d'assouplir le parking de leurs clients, on essaye d'assouplir les choses, tout en limitant le coût que l'opération peut représenter. Pour évaluer le système, on va distribuer, au printemps 2020, un questionnaire à tous les commerçants du centre-ville ainsi qu'aux artisans du marché pour faire un premier bilan des opérations. A priori, on pense que ce devrait être plus favorable que le système précédent qui ne fonctionnait pas très bien. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Oui, allez-y.

Monsieur Brisson : Bon, déjà, vous nous en parlez aujourd'hui mais ça a démarré le 7 décembre cette affaire-là. Beaucoup de gens, et beaucoup de commerçants ont été surpris parce que, du coup, on traite des sujets ici qui sont déjà appliqués. En plus, vous venez de parler d'un certain nombre de sujets qui ne figurent pas dans l'avenant que vous nous avez joint.

Monsieur Vogel : C'est ce que je vous dis. La première phrase, avant de traiter les autres sujets, c'est « pour le reste, les autres dispositions de la convention restent ce qu'elles sont », voilà.

Monsieur Brisson : Alors, justement, cette fameuse DSP, elle court jusqu'à quand ? C'est-à-dire, l'avenant que vous avez signé, ou d'autres conventions, ne la rallongent pas encore ?

Monsieur Vogel : C'est 2022.

Monsieur Brisson : J'avais 2021 en tête, c'est pour ça. Après, les commerçants, les échos que j'en ai, outre le fait de ne pas avoir été prévenus, ont plutôt déjà exprimés une demande que l'ensemble des samedis soient à 100 %, au lieu de quatre samedis à 3 700 euros. Mais on va en reparler, parce qu'on le voit dans le point 20. Les actions menées par la Ville pour l'attractivité commerciale, quand on regarde vraiment, c'est 130 000 euros pour 700 commerces et la subvention à l'Unicom inclus, etc., hors l'achat des murs commerciaux que vous avez conduit ; on considère que ce n'est quand même pas à la hauteur de l'enjeu. Après, vous avez évoqué également la franchise. Vous avez bien fait de l'appeler la franchise, parce que ce n'est pas 30 mn gratuites, c'est une franchise et dès que vous dépassez les 30 mn, clac, c'est 1 heure qui est facturée – ça aussi, beaucoup de gens en sont surpris. Ça aurait été un point dont on aurait pu discuter ici avant que vous ne concluez l'avenant avec le délégataire et convenir d'autres types de méthode pour cette franchise parce qu'elle n'est pas idéale. En termes de communication pour les commerçants, c'est difficile de dire vous avez 30 mn gratuites parce que ce n'est pas le cas, et la notion de franchise de 30 mn c'est un peu compliqué. Globalement, on n'est pas très satisfaits par ce que vous nous annoncez aujourd'hui. Je persiste, 3 700 euros pour 50 %, ça veut dire que pour 100 % c'était le double. Allez, 8 000 euros pour rendre tous les parkings gratuits tous les samedis, ça ne paraît pas une mesure démentielle, ni hors de portée de notre ville pour favoriser le commerce de centre-ville. Il n'y a pas que ça, mais on y reviendra tout à l'heure avec madame.

Monsieur Mebarek : En fait, Monsieur Brisson, cette délibération était l'occasion pour vous de revenir sur le sujet global du commerce en citant le montant de 130 000 euros que vous estimez que la Ville a employé sur cette thématique-là, en passant rapidement sur le fait que c'est 500 000 euros par an qui est consacré aux préemptions de baux commerciaux. On a eu l'occasion, il y a quelques semaines d'inaugurer une boutique qui fonctionne très bien rue Pouteau, on en est à la deuxième thématique dans cette boutique. Et par ailleurs, le dynamisme de l'activité commerciale à Melun ne s'opère pas uniquement par ces mécanismes de subvention à l'Unicom ou de préemption, il y a également toutes les actions qui sont menées pour rendre le centre-ville attractif, Brigitte parlera tout à l'heure du dispositif Cœur de Ville dont l'objet est de redynamiser nos commerces. On a une opération immobilière dont l'objectif est de renforcer le dynamisme de centre-ville. On a un ensemble d'actions qui, in fine, aboutissent à rendre plus attractifs nos commerces. On ne peut pas limiter aux 130 000 euros dont vous parlez.

Monsieur Brisson : On ne va pas déflorer le sujet, on en reparlera tout à l'heure. Mais, quand on regarde les chiffres de la vacance commerciale, il est évident qu'il faut faire mieux et plus.

Monsieur Mebarek : Je ne dis pas le contraire.

Madame Durand : Moi, j'ai une question sur l'article 3 de la convention concernant la prise en charge financière de l'opération. On dit que le versement mensuel au concessionnaire est donc de 3 740 euros TTC, environ 44 000 euros annuels. Est-ce que ça ne fait pas partie de cette redevance aujourd'hui ? Est-ce qu'avant c'était le cas ?

Monsieur Vogel : Tu peux répéter la question ?

Madame Durand : Aujourd'hui, le versement mensuel est de 3 740 euros TTC au concessionnaire. Et on dit bien que ce ne sera pas pris en compte dans le calcul de la redevance. La question, c'est : est-ce qu'avant, c'était pris en compte dans le calcul de la redevance ? Du tout ? Alors c'était pris en compte ou pas ? Parce que dans la redevance, on est bien d'accord qu'on récupère une partie, sauf que là aujourd'hui, sur ce qu'on dépense, on ne récupère plus rien ? Finalement, ce qu'on donne tous les mois au concessionnaire, on ne récupère plus rien, contrairement à avant ?

Madame Bray – Prayer : Si on dépasse un certain chiffre d'affaires, effectivement, on a une redevance variable, sachant que sur 2020, la redevance variable sera probablement nulle, parce que le chiffre d'affaires sera inférieur, au-delà de cette problématique. Le fait qu'ils retranchent ce montant de recettes ne va pas changer la donne. Et la part fixe est quand même à 250 000 euros.

Monsieur Vogel : Pour ceux qui n'auraient pas compris, il y aura un bureau de renseignements à la fin. Monsieur Brisson, vous êtes quand même d'accord pour admettre que c'est une amélioration de notre système ? On va voir comment ça fonctionne, mais ça sera plus lisible. Je vous l'accorde, il faut qu'on communique là-dessus pour que les consommateurs prennent l'habitude du nouveau système. Allez-y, vous vouliez poser une question.

Monsieur Brisson : Parking gratuit... La DSP s'arrête en 2022, est-ce que vous envisagez de reprendre la main en régie sur ces parkings pour faire des économies, rationaliser l'utilisation des parkings – ce qui signifierait avantages pour les Melunais, pour les commerçants, embauches peut-être de Melunais, et un peu moins de bénéfices pour Indigo ?

Monsieur Vogel : Prochain mandat, Monsieur Brisson. Ca sera une des questions au programme des différentes listes, donc on verra ce qui va arriver.

Monsieur Brisson : Le Conseil Municipal aurait pu avoir la primeur de vos intentions.

Monsieur Vogel : Non, non, non. Vous le saurez au bon moment, au mois d'avril.

Monsieur Brisson : Je ne vous cache pas que... vous imaginez bien que, dans le nôtre par contre....

Monsieur Vogel : Mais il faut qu'on communique mieux, ça je vous l'accorde. Il faut absolument qu'on communique sur cette nouvelle tarification.

Madame Monville De Cecco : Quand est-ce qu'il sera quelque part votre programme ?

Monsieur Vogel : Il est distribué en bas dans le hall, donc dépêchez-vous, vous en aurez un.

Madame Monville De Cecco : Ici, là, vous distribuez votre programme ?

Monsieur Mebarek : C'est une blague.

Madame Monville De Cecco : Ah bon, non. Parce que...

Monsieur Vogel : Vous n'avez pas le sens de l'humour. Allez, il faut qu'on vote là-dessus. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'Avenant n° 24 au Traité de concession et la Convention d'exploitation des parcs de stationnement et du stationnement de surface instaurant une réduction de 50 % du prix du stationnement pour tout usager des parkings du centre-ville, chaque samedi du mois, de minuit à 23h59.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 24 annexé à la présente délibération ainsi que tous documents y afférents.

17 - CONVENTION D'ORGANISATION DE L'OPERATION SAMEDI A MOITIE PRIX SUR LE PARKING DU MAIL GAILLARDON

Monsieur Vogel : Là, c'est la même chose sauf qu'il a fallu conclure une convention particulière pour le parking Gaillardon parce qu'il n'était pas compris dans la précédente convention, parce qu'il appartient en pleine propriété à Indigo. Donc, c'est le même système mais appliqué à ce parking précis, qui devait figurer dans une convention à part. Pas d'observations ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention relative à l'organisation de l'opération samedi moitié prix sur le parking Gaillardon avec la société Indigo annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant(e) à signer la convention ci-annexée et tous les documents y afférents.

18 - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AC N° 163 ET AC N° 165 SISES 24 RUE DES PEPINIERES ET 421-433-513 AVENUE PAUL EMILE VICTOR A MELUN AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Tixier : On a déjà longuement parlé de l'Ecoquartier. Il s'agit là d'un jeu d'écritures concernant un terrain qui appartient actuellement à l'aménageur la SAS Crédit

Agricole Immobilier. La délibération permettra à l'aménageur de revendre à l'euro symbolique à la Ville les parcelles sur lesquelles va pouvoir prendre place notre beau groupe scolaire de 16 classes, avec un logement de gardien et une crèche. Nous sommes en train de travailler à l'élaboration et nous serons très contents d'avoir une belle école innovante. Il est donc demandé au Conseil que la Ville de Melun puisse devenir acquéreur pour l'euro symbolique.

Monsieur Vogel : Bien, est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote. Ah, non, Madame Monville De Cecco.

Madame Monville De Cecco : Juste pour regretter le temps, entre le début des livraisons de logements dans l'Ecoquartier, et cette école qui verra le jour assez tardivement, les difficultés auxquelles sont confrontées les familles, c'est une chose qu'on vous a dite et répétée plein de fois « anticipez pour que la Ville soit en mesure de répondre à ces nouvelles familles, en termes de besoins et de services, etc. ». Le fait est que vous n'êtes pas en mesure de le faire, c'est donc une occasion de le rappeler.

Madame Tixier : On a parfaitement assuré le service aux écoles. Tous les enfants qui sont arrivés, en fonction de leur ordre d'arrivée, ont bien évidemment trouvé un groupe scolaire pour les accueillir. On a mis en route un système de car scolaire, donc les enfants vont en car et aucune famille n'a pu se plaindre du système que nous avons mis en place. Ils ont bien conscience qu'ils étaient les premiers arrivés, c'est comme ça. La phase 2 entre dans sa pleine montée en charge si je puis dire, et le foncier était depuis le début sur la phase 2. Cela va faire un très beau groupe scolaire, je peux vous certifier que les habitants étaient ravis quand ils ont vu les plans et le contenu de ce groupe qui sera opérationnel pour la rentrée de septembre 2022.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir auprès de la SAS La Plaine de Montaigu, les parcelles cadastrées section AC n° 163 et AC n° 165, à l'euro symbolique.

DESIGNE Maître Eric Truffet, Notaire à Melun, 3 boulevard Gambetta, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition seront pris en charge à parts égales entre la SAS La Plaine de Montaigu et la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte, ainsi que tous documents se rapportant à cette cession.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à la SAS La Plaine de Montaigu.

19 - APPROBATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM AMENAGEMENT 77 - DONT LA VILLE EST ACTIONNAIRE -DANS LA SCCV 438 POMPONNE LE GRIMPE

Madame Tixier : Là, j'ai déjà présenté ce genre de délibération ici. Eu égard à la participation à hauteur de 0.51 % du capital de la SEM Aménagement 77 par la Ville de Melun, il s'agit d'autoriser le Maire à donner son feu vert pour que la SEM puisse être partie prenante d'une nouvelle SCCV puisqu'en fait Aménagement 77 a eu un marché important pour la construction de 40 logements sociaux avec un bail réel et solidaire sur la commune de Pomponne. Il est donc demandé, comme la SEM devra être à l'intérieur de cette SCCV à hauteur de 30 % du capital, à ce que nous puissions accéder à la demande de la SEM.

Monsieur Vogel : Parfait. Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Effectivement, vous connaissez mon opinion sur ces Sociétés d'Economie Mixte, pour moi elles n'ont rien à faire dans le paysage actuel. On voit exactement aujourd'hui à quoi ça aboutit, il y a, petit à petit, des ramifications de sociétés de sociétés qui vont créer des sociétés, et on aboutit à une dilution du pouvoir citoyen au travers de ces éléments. C'est-à-dire que petit à petit, la décision opérationnelle s'éloigne de plus en plus du citoyen, de nous qui sommes mandatés pour les représenter. C'est sur ce principe-là que nous ne sommes pas d'accord pour l'utilisation de ces Sociétés d'Economie Mixte, d'autant plus que de nombreux exemples ont montré que c'était des outils, dans beaucoup de cas, de fuite financière, de dissimulation, de corruption. Ce n'est pas le cas, je n'accuse personne de cela. Je dis que c'est un risque, qu'il faut en avoir conscience, mais quand ce risque est avéré, on ne peut pas revenir dessus. Voilà l'explication de notre vote, pourquoi on ne valide pas cette délibération.

Monsieur Vogel : D'accord. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté par 3 voix contre et 30 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE la prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la SCCV 438 Pomponne Le Grimpé.

AUTORISE son représentant au Conseil d'Administration de la SEM Aménagement 77 à voter en faveur de cette prise de participation.

20 - CONVENTION ACTION CŒUR DE VILLE - OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) - AVENANT N°1

Madame Tixier : C'est en effet une très belle action et on doit pouvoir être très fiers que Melun ait pu être destinataire de ce process, puisqu'il n'y a eu que 6 villes en Seine et Marne qui en ont été destinataires, et aux dires du Préfet qui participait à une réunion pour que nous lui présentions notre projet, je n'ai pas noté sa phrase exacte mais il a été très impressionné – c'est le mot « impressionné » qu'il a retenu – sur le contenu de cette convention Action Cœur de Ville menée par la Ville de Melun. Je vais vous économiser la lecture des 106 pages de

l'avenant. L'idée est en effet de transformer cette convention qui a été délibérée ici le 20 septembre 2018 en une convention d'opération de revalorisation du territoire, par avenant, conformément à la loi Elan qui prévoit, en effet, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat et opérations programmées de revitalisation du territoire. L'objet est multiple, il y a cinq axes, essentiellement : réhabilitation de la restructuration vers une offre attractive en centre-ville ; favoriser un développement économique et commercial équilibré ; développer l'accessibilité et la mobilité des connexions ; mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et la patrimoine – nous parlions tout à l'heure de réhabilitation du patrimoine et des travaux pour la rénovation énergétique, on a déjà commencé, puisque vous avez pu constater que certains immeubles en centre-ville ont été totalement refaits ; et enfin, fournir l'accès aux équipements et aux services publics à l'offre culturelle et aux loisirs. Sur Melun, on avait déjà des opérations qui étaient bien ciblées, entre autres des actions fortes sur le commerce, des actions phares – comme cette boutique éphémère qui remplit vraiment un rôle tout à fait intéressant. Le budget de 500 000 euros a été fléché pour acquérir des murs commerciaux et y mettre des boutiques dont nous avons besoin parce que nous avons nécessité de remplir notre mission de service de proximité. Et en même temps, au niveau de l'aspect culturel des choses, nous avons aussi, cela n'a échappé à personne, tenu des manifestations importantes – je veux parler du Louvre, je veux parler des Microfolies, tout ça a déjà été instauré et c'est en ça que le Sous-Préfet a été impressionné. Bref, je vous passe tout le détail, je crois que la délibération est très bien présentée. Je remercie, à ce titre, les services, parce qu'on a demandé beaucoup d'efforts en très peu de temps pour la mise en place, et il y a deux personnes qui se reconnaîtront autour de cette table en tant que responsable de service et participant chef de projet ; qu'ils soient ici remerciés, c'était un très gros travail. Enfin, sur la mise en place des projets, nous avons aussi mis en valeur le Prieuré Saint Sauveur, initialisé la phase 1 de la Place Praslin, démarré des études pour des travaux de requalification de rues dans l'île qui ont nécessité d'avoir une nouvelle allure, et réalisé des études pré opérationnelles pour l'implantation du Cinéma Les Variétés – il n'est un secret pour personne que le cinéma prendra place en centre-ville, ce qui permettra d'avoir une salle supplémentaire dans des conditions comparables à ce qu'on peut trouver dans d'autres centres-villes. Voilà. Donc, le secteur prioritaire comprend également le centre-ville historique dont on a déjà mis en place l'opération via l'OPA RU. Vous avez les plans sur la convention et sur l'avenant, ce centre-ville historique correspond au grand centre-ville je dirais, à partir de la rue Saint Liesne et jusqu'à la rue Saint Ambroise. Et aussi, le secteur lié au T Zen et au Pôle Gare, puisque les projets urbains futurs devraient jouer un rôle de levier dans l'accélération à la redynamisation du centre-ville historique, et que l'Action Cœur de Ville devra accompagner. Cette opération de convention ORT est fixée pour une période de cinq ans, donc vous voyez aussi, déjà une année passée, il faut vraiment mettre le turbo et on a besoin, pour ça, d'avoir un vrai relais au niveau des habitants puisqu'on permet aussi aux habitants propriétaires des locaux de pouvoir accéder à des subventions. C'est en cela, je crois, qu'il faut qu'on soit tous des bons porte-paroles pour cette opération qui est une vraie aubaine, si je puis dire, encore une, pour Melun. Voilà, je suis à votre disposition.

Monsieur Vogel : Pour lever le suspense, pour que vous puissiez bien dormir cette nuit, les deux agents dont Brigitte a parlé, c'est Tony Le Devoré et Amandine Michaud, et ils sont dans la salle je crois.

Madame Tixier : Voilà, et on les applaudit. Merci à eux.

Monsieur Vogel : Monsieur Brisson.

Monsieur Brisson : Alors, un petit détail peut-être pour commencer, page 6 du rapport, sur les questions de circulation stationnement et livraison à échelle de la ville, rien n'est renseigné dans le tableau. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas d'actions prévues, rien d'envisagé à ce niveau-là ?

Madame Tixier : Si, il y a des actions prévues, mais il faut replacer les choses dans leur contexte. J'aurais dû préciser que, bien sûr, l'Action Cœur de Ville se situe en partenariat avec la CAMVS, et qu'à ce titre, la CAMVS a mis en place, en ce moment, une étude qui va porter sur la totalité de ce qui est circulation stationnement sur la totalité de la CAMVS, avec un focus sur le centre de l'agglomération, dont Melun, et donc cette étude va – là d'ailleurs, je crois que le diagnostic va intervenir mi ou fin janvier et ensuite viendra le compte-rendu à partir du mois de septembre. Je pense qu'il sera intéressant, à partir de cette étude, pour Melun, de voir, en effet, pas qu'une rue a besoin d'être mise en sens unique ou de modifier des sens, mais de faire l'objet d'une vraie réflexion globale. La circulation, c'est un problème pour tous, on l'a bien compris depuis longtemps, mais elle n'est pas uniquement sur Melun. Force est de constater qu'il y a de la circulation qui vient de Vaux le Pénil, de Rubelles, de Dammarie, et tout ça doit faire l'objet d'une vue générale.

Monsieur Brisson : Oui, parce qu'il y a déjà de nombreuses études sur la circulation qui ont été faites, qui existent déjà.

Madame Tixier : Il y en a eu une sur Melun en 2011. Mais 2011, 2019, les choses ont beaucoup évolué, les us et coutumes ont beaucoup évolué, les problèmes de stationnement évoluent parce que beaucoup de recherches sont faites en ce domaine. Je pense qu'il y a d'autres villes qui ont réfléchi à des mutualisations de places, la nuit, le jour ; on parle de pouvoir mutualiser certaines places de stationnement inhérentes à certaines résidences, qui sont inoccupées dans la journée, et qui pourraient être occupées par d'autres véhicules. Beaucoup de gens recherchent de façon très scientifique à utiliser le mieux possible l'ensemble de l'espace public, et je pense que c'est une chance pour la Ville de Melun d'avoir cette étude faite par la CAMVS qui va pouvoir nous aider à prendre les bonnes décisions, à réfléchir sur des vrais projets. Peut-être faudra-t-il être très ambitieux, peut-être faudra-t-il avoir vraiment d'autres idées de circulation et de stationnement -- j'en veux au niveau des livraisons aussi par exemple, certaines villes ont mis en place la livraison du dernier kilomètre pour éviter que ne circulent des gros tonnages en centre-ville, de pouvoir les mettre à l'extérieur et faire que ce soit des petites navettes électriques qui viennent livrer les commerçants en centre-ville. Tout ça fait l'objet de très grosses recherches en ce moment, et je pense que c'est une chance pour Melun d'avoir cette étude qui va arriver et qui sera actuelle.

Monsieur Brisson : Ceci prévoit donc un chef de projet qui va être recruté pour mener à bien ces éléments ? Ou il est déjà recruté ?

Madame Tixier : Il l'est.

Monsieur Brisson : Quel contrôle a la Ville ? Quand on regarde l'annexe du plan d'action prévisionnel détaillé, on voit par exemple qu'au 4 rue Saint Ambroise, la façade a été refaite mais rien n'est aux normes, et ce qui a été fait est ni fait ni à faire, donc quel contrôle a la Ville, ou quel contrôle a l'agglomération ? Parce que 50 % des fonds sont quand même de l'argent

public. On voit aussi au 34 rue Saint Aspais un échafaudage depuis plus d'un an mais il n'y a rien qui bouge.

Madame Tixier : Il y a aussi une explication dans les problèmes administratifs, qui sont d'ailleurs un peu récurrents sur cette copropriété – je crois qu'il y avait 27 ou 28 héritiers, ça a été très compliqué, mais maintenant, il y a un propriétaire, les choses avancent et c'est prévu pour le 1er trimestre 2020.

Monsieur Brisson : Les premiers aménagements de la Place Praslin, ce n'est quand même pas....

Madame Tixier : C'est un début.

Monsieur Brisson : 500 000 euros HT, dont 282 000 pour la Ville. Bon. La deuxième phase sera de 600 000 euros HT. L'étude pour le cinéma, 608 000 euros HT.

Madame Tixier : Faire une salle de cinéma n'est pas une mince affaire, Monsieur.

Monsieur Brisson : Oui, d'accord, mais une étude. Après, il y aura le cinéma derrière.

Madame Tixier : On doit faire appel à des spécialistes, ce n'est pas n'importe quel constructeur qui peut faire une salle de cinéma.

Monsieur Brisson : J'espère bien que ce sont des spécialistes, mais on en revient à mon histoire de parking à 3 700 euros par mois. Les commerçants se demandent un peu s'il n'y a pas un cheval et une alouette, sachant que le cheval n'est pas pour eux, puisque, l'élément important est de garder les commerçants – la boutique éphémère, c'est intéressant, mais bon – et à part le dispositif de rénovation des enseignes, il n'y a pas grand-chose qui est fait pour cela.

Madame Tixier : Il y a un vrai travail.

Monsieur Brisson : Il y a un dispositif qui va plaire à Monsieur Vogel, c'est Monsieur Macron qui a mis ça en place depuis septembre 2018, c'est la possibilité d'une baisse de 15% de la taxe foncière sur les locaux occupés. C'est une suggestion que l'on vous fait, de, peut-être, regarder ce type de chose. Il y a aussi les problèmes d'accessibilité PMR.

Madame Tixier : Ca en fait partie aussi.

Monsieur Brisson : Oui, parce que c'est un élément d'attractivité. Alors après, comment le T Zen 2, parce qu'il arrivera un jour, va venir un petit peu percuter tout ça.

Madame Tixier : Oui, oui, il arrive.

Monsieur Brisson : Enfin, il arrive.

Madame Tixier : Vous savez que ça, c'est le Département.

Monsieur Brisson : Pour les 700 commerçants, globalement, on estime que l'investissement de la Ville directement pour eux n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Madame Tixier : Il y a eu, il y a quelques mois, une réception pour des commerçants qui avaient 30 ans de Melun. On a été très étonné de voir le nombre de commerçants qui étaient là depuis 30 ans, et il y avait eu la même chose pour les 25 ans. Ca veut dire qu'il y a des commerçants qui travaillent très bien à Melun, pour rester 30 ans dans une ville.

Monsieur Brisson : Mais regardez page 13 le chiffre de la vacance commerciale, quand même, c'est assez éloquent.

Madame Tixier : Elle n'est pas déficitaire la balance de vacance, contrairement à ce qui peut se dire. Et il faut savoir que dans certains types de murs, la difficulté est du fait du propriétaire. Et jusqu'à nouvel avis, la Ville de Melun n'a aucune possibilité d'imposer à un propriétaire le prix du loyer. C'est bien la raison pour laquelle on a fait cette réflexion d'avoir un budget de 500 000 euros sur chaque année ; pour pouvoir acheter les murs, même si en effet, le cœur de métier d'une ville, ce n'est pas d'être propriétaire de murs. Sauf que, les villes qui ont réussi à avoir les moyens, qui ont mis ces moyens-là, et ce que nous allons faire petit à petit, ont réussi parce qu'ils ont pu apporter à la fois les commerçants dont la ville avait besoin pour l'équilibre commercial, et en même temps de pouvoir faire des efforts en loyer progressif. Ca veut dire quoi ? Ca veut dire que, à partir de ce moment, il ne vous a pas échappé que malheureusement un chausseur a fermé deux boutiques de chaussures, et bien la Ville de Melun est en train de chercher des chausseurs qui veulent investir sur Melun. Sauf qu'il ne vous échappe pas non plus que les chaussures se vendent de plus en plus sur internet. Alors, nous, Ville de Melun, on ne va pas acheter les chaussures qui se vendent sur internet, ça ne va pas être possible. Donc, si vous voulez, avant de toujours être négatif, je pense qu'il faut surtout être très réaliste. Et cette bataille avec les propriétaires des murs, avec les agents immobiliers qui sont des conseils pour ces propriétaires, ce n'est pas d'aujourd'hui. Malheureusement, on est en train de faire un gros travail. C'est un travail quotidien que fait le service Commerce, et il faut, petit à petit, habituer les gens, à ce que le dynamisme de la Ville passe aussi par chacun leur responsabilité propre en tant que propriétaire des murs.

Monsieur Vogel : Monsieur Brisson.

Madame Stentelaire : Si je peux me permettre ? Oui, c'est moi, Catherine.

Monsieur Vogel : Non, mais justement, j'allais te dire, si tu peux ajouter quelque chose à tout ça.

Madame Stentelaire : Pour répondre à votre question, parce que je suis un petit peu concernée, la vacance commerciale à Melun a baissé quand même : en 2015, on était à 17 %, on est maintenant à 14,5 %. Je ne vous dis pas que c'est exceptionnel, et que c'est parfait, mais en tout cas on y travaille, et on y travaille fortement. Ma collègue a déjà suffisamment détaillé les points qu'on a mis en place. Il y a eu plus de commerces qui ont ouverts à Melun qui n'ont fermé cette année, donc, évidemment, on ne remplace pas un concept store, on ne va pas y acheter ses chaussures, je suis d'accord, mais c'est aussi une nouvelle génération, et il faut en tenir compte. Et si vous voulez ouvrir un commerce, Monsieur Brisson, on se fera un plaisir de vous aider. Un commerce de chaussures, ce serait bien.

Monsieur Vogel : On fait quand même beaucoup de choses. Je suis d'accord avec vous, rue Saint Ambroise, les finitions ne sont pas ce qu'elles devraient être. Mais c'est le propriétaire lui-même qui fait les travaux, et il a fait les travaux minimaux au minimum, et on est revenu

vers lui pour qu'il fasse mieux que ce qu'il a fait. Je suis aussi d'accord avec vous quand vous dites qu'il faut pérenniser les choses, mais justement Catherine a lancé une boutique à l'essai qui est devenu une boutique pérenne, ça a très bien fonctionné, et il y en a une deuxième qui est en route, donc on essaye de pérenniser. La troisième chose, c'est que, je ne suis pas d'accord avec vous sur le bilan général négatif. Ce n'est pas négatif du tout, on est en progrès. On va faire mieux encore, mais je crois que le chiffre intéressant est celui que Catherine a cité : c'est qu'il y a plus de boutiques qui ont ouvert cette année à Melun que de boutiques qui ont fermé. Voilà, c'est quand même un sacré mouvement. Il ne faut pas toujours voir le verre à moitié vide ou le verre à moitié plein, vous le voyez toujours à moitié vide. Prenez l'autre côté, soyez positif, et nous on essaye. Je suis d'accord avec vous qu'on peut mieux faire encore, mais pour l'instant, on est plutôt dans une période de retournement de situation.

Monsieur Brisson : Juste pour finir, et que ça permette à Bénédicte de rebondir. Les commerçants et les habitants de l'Almont sur la petite place commerciale regrettent leurs arbres.

Madame Tixier : Dans quelques mois vous serez agréablement surpris certainement sur l'équilibre commercial qui va revenir aux Mézeraux. Vous allez y retrouver une pharmacie, une boulangerie, un bar Française des Jeux, une pizzeria, une supérette, une boucherie. Les habitants des Mézeraux seront ravis de retrouver un équilibre commercial. Je peux vous certifier que l'on a travaillé d'arrache-pied pour pouvoir refournir, en effet, un commerce de proximité aux 3 000 habitants des Mézereaux.

Monsieur Vogel : Madame Monville de Cecco.

Madame Monville de Cecco : On hésite entre « Candide » et la « méthode Coué » avec vous : soit on vit tous dans le meilleur des mondes, tout est formidable, tout est extraordinaire, soit vous passez votre temps à vous répéter que nous vivons dans une ville extraordinaire et que la vitalité des commerces à Melun n'a pas d'égal. Il y a des difficultés réelles. Non seulement il y a des difficultés parce que les commerces ferment et, comme vous l'avez dit, il y a surtout un éventail d'offres commerciales qui se réduit. Mais il y a aussi des difficultés pour les commerces qui existent et qui sont encore là à Melun et qui pour certains tiennent par la volonté de leurs propriétaires mais tiennent avec beaucoup de tension, voire même parfois de perdre de l'argent pour certains. Donc, il y a des difficultés mais ces difficultés elles ne sont pas propres à Melun, ce sont des difficultés que l'on voit advenir dans de nombreuses villes moyennes et qui sont liées aussi à des choix d'aménagement du territoire. Là, je voudrais quand même, Monsieur le Maire qui êtes aussi Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, souligner une des contradictions de votre politique. C'est-à-dire que d'un côté vous mettez en œuvre une politique à travers Catherine qui vise à revitaliser le commerce de centre-ville et d'un autre côté vous permettez que s'installent des entrepôts logistiques à 5 km de Melun, à Montereau sur le Jard, entre-autre Chronopost, qui on sait justement que ce sont ces grands acteurs qui captent la distribution des biens alors qu'avant dans nos centres-bourgs ces distributions des biens étaient entre les mains des commerçants et de commerces indépendants. Donc, vous êtes là dans une politique qui est contradictoire et qui, malheureusement, à terme, condamne notre centre-ville. Il faudrait quand même savoir ce que vous voulez un petit peu.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Oui, moi j'ai juste une interrogation sur la tâche de requalification qui, à mon sens, va être compliquée à cause de l'étalement urbain qui s'accélère, notamment avec le développement de l'offre d'appartements sur Woodi qui, à mon sens, va venir concurrencer l'offre du centre-ville sur les typologies intermédiaires telles que T2 / T3. Comment motiver les gens de réinvestir le centre-ville si on propose une offre neuve abordable et plus qualitative en périphérie ?

Madame Tixier : Ce n'est pas la même chose puisqu'en fait sur la phase 2, comme l'a dit justement Monsieur le Maire, ce sera essentiellement des pavillons. Ca ne fera pas de concurrence avec les collectifs qui peuvent se trouver en centre-ville.

Madame Monville de Cecco : J'ai lu un article dans le Parisien qui souligne combien a fait baisser le prix du centre-ville et, notamment, dans l'ancien, la production de logements à l'extérieur. Donc la question de Ségolène est parfaitement pertinente. Là encore vous êtes dans la méthode Coué.

Monsieur Vogel : On passe aux votes ? Ah ! Pardon, Romaric.

Monsieur Moyon : Je ne voulais pas le dire mais avec ma déformation professionnelle... Les ORT j'en ai fait 4 pour mon boulot et c'est vrai qu'en fait dans les ORT il va y avoir un souci, effectivement. Comme on développe la ville sur les abords, moi je n'ai pas réussi à proposer une opération de requalification qui fonctionnait quand on avait un développement en même temps sur la périphérie. C'est vrai que c'est un vrai sujet. Ce qui va nécessiter dans le volet OPAH/RU de l'ORT, il va falloir faire la preuve d'une animation extrêmement, on ne va pas dire agressive mais qui va aller chercher fortement le propriétaire bailleur, parce qu'un propriétaire occupant c'est un peu plus complexe à motiver à faire les travaux. Réussir à avoir un propriétaire bailleur qui voudra bien s'investir dans un centre-ville, voilà, il va falloir être très convainquant, ce sera plus compliqué à cause de cette offre périphérique. Voilà ce que j'ai à dire.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'Avenant n° 1, ci-annexé, portant notamment transformation de la Convention Cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint(e) à signer cet Avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DES MARCHES DE MELUN - SOCIETE LOMBARD ET GUERIN ANNEE 2018

Madame Stentelaire : La Ville de Melun a confié la gestion publique des marchés d'alimentation à la Société Lombard et Guérin depuis de nombreuses années. La réglementation prévoit un rapport annuel de la part du Concessionnaire retraçant la totalité des

opérations afférentes à l'exécution dudit contrat. La présente délibération a pour objet de donner acte de la transmission et de la mise à disposition du public du Rapport annuel d'activité 2018 de la Société Lombard et Guérin. Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du Rapport d'activité et du Compte-rendu financier de l'année 2018 produits par la Société Lombard et Guérin.

Madame Vernin : Je me permettrai juste, Monsieur le Maire, de faire une petite réflexion, s'il est possible de demander à Lombard et Guérin d'être un peu plus vigilant sur les camions des différents marchands qui ont tendance à être relativement envahissants, notamment sur le marché Picot, ne serait-ce que pour les abords de la crèche, c'est problématique. Merci.

Madame Stentelaire : Je suis tout à fait d'accord avec toi, on a même fait un parking pour ce faire.

Madame Vernin : Mais qui n'est jamais respecté. Voire ce que l'on pourrait faire parce qu'il est rarement respecté même sur Jean XXIII. Ne serait-ce que pour la sécurité des enfants, pour aussi, potentiellement, le personnel de la crèche, les parents qui viennent. Voilà. Ca serait bien de leur faire, de temps en temps, une petite pique de rappel.

Madame Stentelaire : Tout à fait, tu as raison.

Monsieur Vogel : Bien, on passe au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Catherine, délibération 22.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du Rapport d'activités et du compte-rendu financier, année 2018, produits par la société LOMBARD et GUERIN,

DIT que ces documents sont à la disposition du public en Mairie de Melun selon les formes et les règles en vigueur.

22 - MARCHÉS EXCEPTIONNELS MAIL GAILLARDON 24 ET 31 DÉCEMBRE 2019

Madame Stentelaire : Ca concerne toujours les marchés. Les commerçants du marché situé Mail Gaillardon ont formulé le souhait d'obtenir une autorisation pour la tenue, à titre exceptionnel, des deux marchés à l'occasion des fêtes de fin d'année. Les dates proposées sont les mardis 24 et 31 décembre 2019 à la place des mercredis 25 décembre 2019 et mercredi 1er janvier 2020. La tenue de ces marchés pourra satisfaire, évidemment, d'avantage la clientèle habituée. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la tenue de ces dits marchés.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Délibération 23, Henri.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE la tenue du marché au Mail Gaillardon les mardis 24 et 31 décembre 2019, de 7h00 à 13h30 au lieu des mercredis 25 décembre 2019 et 1^{er} janvier 2020.

DIT que les tarifs des droits de place applicables aux commerçants sont ceux fixés par la délibération n° 2018.09.42.180 du 27 septembre 2018.

PRECISE que l'organisation, la gestion et le nettoyage de ces deux marchés seront assurés par la Société Lombard et Guérin, Déléataire du Service Public des marchés forains, en vertu du Contrat de concession conclu avec la Ville de Melun le 19 décembre 1972.

23 - DÉNOMINATION DE LA MAISON DE L'ENFANCE : "NICOLE CHAPEL"

Monsieur Mellier : Monsieur le Maire, Chers Collègues, Nicole Chapel est décédée le 1er décembre 2019. Donc, le Maire et l'Exécutif ont proposé de donner le nom de « Nicole Chapel » à la Maison de l'Enfance qui est une structure multi-garde sur le site de Montaigu. Cet équipement a été ouvert en 1994 et accueille plusieurs crèches et un Relai Assistantes Maternelles. Je voulais souligner que cet équipement avait été inauguré, en son temps, par Madame Simone Veil.

Qui était Nicole Chapel ? Pour ceux qui n'ont pas eu l'honneur soit de siéger avec elle autour de cette table, soit de la côtoyer au sein des services de la Ville de Melun. Elle a été élue pour la première fois Conseillère Municipale de Melun en 1983, elle y est restée jusqu'en 2008. Elle a été Conseillère Déléguée, d'abord à la Famille, puis Adjointe au Maire pendant plusieurs mandats avec Jean Malpel, Jacques Marinelli et Gérard Millet.

Au cours des 25 années de mandat, elle s'est entièrement consacrée à ce mandat social, à travers à la fois les structures Petite Enfance, les Centres Sociaux, les Centres de Loisirs, elle a essayé, effectivement, de faire que la Ville s'ouvre sur l'avenir et elle a été soucieuse de tous ses habitants.

C'est grâce à sa volonté, sa force de persuasion, un esprit très positif, qu'un pôle social et familial d'envergure a été créé et fonctionne encore aujourd'hui. Nous lui devons la Direction de l'Enfance, la mini-crèche « La Coccinelle », la Maison de l'Enfance, la halte-garderie « Les Oursons », la crèche collective « Les Bambins », la garderie « Les Loupiots », les trois centres de loisirs : « Les Marronniers », « Les Sycomores » et « Les Cèdres ».

Elle s'est beaucoup occupée aussi, à l'époque, de l'Espace Littoral Le Cormier. Elle a été avec l'ancien proviseur de Jacques Amyot, Monsieur Menot, la fondatrice de l'Université Inter-Ages. Elle a créé le Service Handicap et les centres sociaux sur les Hauts de Melun.

Elle a beaucoup mis l'accent durant son mandat d'Adjointe au Maire aux affaires sociales pour les personnes âgées. Sans oublier les plus faibles, les plus démunis et le logement des sans-abris.

Son investissement a été aussi dans la vie associative puisqu'elle a été longtemps la Présidente de l'Association de Soins à Domicile de la Région Melunaise (ASSADRM) qui s'occupe donc de tous les soins à domicile. Et elle a présidé la Maison Val de Seine pour les polyhandicapés. Cette Maison, qu'elle a accompagnée jusqu'au bout avant de décider de sa fusion avec les Amis de Germenoy pour sécuriser cette très belle structure.

Elle a œuvré pour les Contrats enfance dès 1990, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, le Projet Oxygène, la rénovation des quartiers nord.

La Ville de Melun doit toutes ces réalisations à sa formidable volonté, à sa force de persuasion, de conviction, à sa ténacité même face à l'adversité pour faire aboutir toutes ses idées, les porter politiquement et les transformer en projets concrets.

Nicole Chapel, par son charisme, son caractère positif, a su motiver toutes les équipes dans les services concernés. Elle y a associé tous les agents des services concernés afin qu'ils s'investissent en donnant le meilleurs d'eux-mêmes et avancent avec elle dans la même direction.

Nicole Chapel a été aussi Conseillère Régionale d'Ile de France. Elle était Chevalier de la Légion d'Honneur.

Ce qu'il faut retenir, Monsieur le Maire et Chers Collègues, au-delà de la femme politique qui a profondément marqué notre vie communale pendant 25 ans, c'est la femme battante qu'elle a toujours été dans sa vie publique, comme dans sa vie privée. En 25 ans de vie communale elle a soulevé bien des montagnes et bousculé bien des à priori. Peut-être a-t-elle eu parfois le sentiment de jouer les Don Quichotte et de faire tourner les moulins à vent, mais je ne me souviens pas l'avoir vue renoncer à un seul combat. Elle aimait d'ailleurs raconter à ce propos une histoire qui illustre assez bien son tempérament : Indira Gandhi visitait un jour une région reculée de l'Inde. Un responsable local lui fit cette demande « nous n'avons pas de pont ». Indira Gandhi lui répondit « je vous ferai un pont ». Il lui dit « nous n'avons pas de rivière » et Indira Gandhi répondit « je vous ferai une rivière ». Nicole Chapel a eu quelque chose d'Indira Gandhi dans toutes ses utopies.

Après sa vie d'élue, elle s'est entièrement consacrée à sa famille qui était la valeur profonde en laquelle elle croyait, avec une deuxième valeur qui était celle de l'amitié.

Merci Monsieur le Maire d'avoir donné le nom de « Nicole Chapel » à la Maison de l'Enfance de Melun. C'était une femme d'action, c'était surtout une femme de cœur. Nicole Chapel a cultivé les fleurs du bien, elle mérite que son nom ne soit pas oublié.

Monsieur Vogel : Merci. C'est bien. Pas de questions ? On passe au vote : oppositions ? Abstention ? C'est adopté. Merci Henri.

Délibération 24, Valérie.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'appeler la Maison de l'enfance située 1 rue Picot, « Maison de l'enfance – Nicole Chapel ».

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

24 - ADOPTION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE LA VILLE DE MELUN

Madame Vernin : Il s'agit de l'adoption du Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de la Ville de Melun. La Ville de Melun dispose d'un Règlement de fonctionnement opposable à toutes les familles. Le Règlement actuel a été adopté le 18 décembre 2014 et modifié le 16 novembre 2017.

Pour répondre aux critères de la CAF, issus de la Circulaire du 5 juin 2019 et ainsi pouvoir continuer à percevoir les subventions et prestations de Service Unique, nous devons l'adapter. La Circulaire de la CNAF précise que le Règlement doit porter sur le personnel des structures et une continuité dans la direction des établissements, doit apporter également toutes les informations sur les contrats d'admission et conditions tarifaires, la contractualisation et le mode de calcul, les Commissions d'attribution de places, entre autres. De plus, les difficultés n'étant pas envisagées par le Règlement actuel et ayant été rencontrées par le personnel impose des modifications. Il faut également préciser le montant des frais de dossier désormais et la protection des données. Et enfin, l'enfant pourra rester dans la structure durant le congé maternité de la maman jusqu'à l'accouchement. Nous devons ainsi nous prononcer sur ce nouveau Règlement.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Non ? Madame Monville de Cecco.

Madame Monville de Cecco : Ca veut dire que vous avez changé le Règlement intérieur qui prévoyait que les femmes enceintes qui avaient déjà un enfant dans la structure récupèrent leur enfant au début de leur congé maternité ?

Madame Vernin : Oui.

Madame Monville de Cecco : Ah bah c'est très bien !

Madame Vernin : Il manque actuellement sur Melun à peu près l'équivalent de 200 places.

Madame Monville de Cecco : Donc vous ne l'avez pas changé.

Madame Vernin : Si, c'est ça qu'on change. C'est-à-dire que maintenant l'enfant peut rester jusqu'à l'accouchement de la maman.

Madame Monville de Cecco : Ah, d'accord ! A partir de l'accouchement et jusqu'à la fin de son congé maternité elle doit reprendre son enfant. Elle a donc son nourrisson avec lequel elle vient de sortir de la maternité et son enfant qui était jusqu'à présent en crèche qu'elle doit reprendre chez elle. C'est ça ?

Madame Vernin : Oui, c'est ça. C'est aussi une volonté pédagogique qui permette au précédent enfant de pouvoir accueillir également le nouveau-né. C'est vu également avec la Coordinatrice, ce n'est pas que pour une contrainte de place, c'est aussi dans un but pédagogique de façon à ce que l'enfant précédent ne se sente pas rejeté parce qu'il y a un nouveau bébé qui arrive, que la maman donne tout son temps pour le bébé, pour essayer de favoriser un accompagnement familial. Néanmoins, si la maman, à un moment donné éprouve un besoin particulier, il y a une assistance qui peut se faire avec la halte-garderie, que ce soit pour des raisons médicales, parce qu'elle a un rendez-vous, parce qu'à un moment donné elle sature un petit peu, on s'arrange pour l'accompagner.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Non ? Monsieur Bourquard.

Monsieur Bourquard : Et à la fin de son congés maternité est-ce que l'enfant qui est parti de la crèche retrouve sa place ou pas ?

Madame Vernin : On s'arrange pour réintégrer la fratrie au même endroit.

Monsieur Vogel : Parfait. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté !
Point 25.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte le Règlement, de fonctionnement des Etablissements d'accueil de jeunes enfants de la Ville de Melun ci-annexé.

PRECISE que sa mise en œuvre aura lieu au 1^{er} janvier 2020.

25 - PARTICIPATIONS FINANCIERES DES FAMILLES - STRUCTURE PETITE ENFANCE - ACCUEIL COLLECTIF ET ACCUEIL FAMILIAL - AU 1ER JANVIER 2020

Madame Vernin : Il s'agit de la participation financière des familles à partir du 1er janvier 2020. Nous avons eu une délibération à peu près similaire au mois d'octobre. C'est-à-dire que désormais il y a une volonté de la part du Gouvernement de faire évoluer les tarifs payés par les familles dans les structures d'accueil de la Petite Enfance. Le but final, en fait, est de faire en sorte que les familles à plus hauts revenus payent le même montant que leur enfant soit gardé dans une crèche ou soit gardé par une nourrice agréée. Ce sont des évolutions tarifaires qui ont eu lieu au mois d'octobre, qui ont eu lieu au mois de janvier et à nouveau tous les janviers jusqu'en 2022, c'est-à-dire que l'on va augmenter le prix du taux horaire et on va également augmenter le plafond des ressources de la famille. C'est comme si c'était une nouvelle tranche d'imposition mais ça ce n'est pas du tout imposé par la Mairie, ça nous est imposé par la CNAF. Donc c'est une augmentation tarifaire. Nous en sommes tributaires, ce n'est pas une décision de la part de la Ville.

Monsieur Vogel : Pas de questions ? Oui, Monsieur Brisson.

Monsieur Brisson : Je lis à la fin qu'une majoration de 30 % sera appliquée aux familles ne résidant pas à Melun. Malgré les 200 places que vous dites qu'il manque de crèche, on accueille malgré tout des familles qui ne sont pas de Melun.

Madame Vernin : Non, c'est quelque chose qui est un petit peu particulier. C'est par exemple lorsqu'il y a une famille qui va déménager au mois de juin et qu'il reste un mois pour l'enfant accueilli, on ne va pas refaire un contrat juste pour un mois, sachant que les structures ferment au 31 juillet. C'est juste pour ça, quand les familles partent avant la radiation ou, au moins durant leur mois de préavis quand elles nous tiennent au courant de leur déménagement, on leur applique un taux supplémentaire de 30 %.

Monsieur Brisson : 200 places c'est quand même énorme !

Madame Vernin : Oui, c'est énorme.

Monsieur Brisson : Monsieur Vogel, dans votre programme, il faut mettre une crèche !

Monsieur Vogel : Il y en a déjà une.

Monsieur Brisson : Une deuxième alors !

Madame Vernin : Disons que la dernière crèche qui a été construite l'a été en 2000. A l'époque on était à 35 600 habitants.

Monsieur Brisson : Il y a celle de Woodi mais il en faut une autre.

Madame Vernin : Celle de Woodi vient juste essayer de compenser un petit déficit qui existe à l'heure actuelle mais malgré la crèche qui sera construite sur l'Ecoquartier, on sera encore en déficit.

Monsieur Brisson : Il va falloir reprendre la détermination de Nicole Chapel.

Madame Vernin : Oui, mais Nicole Chapel a eu une équipe bienveillante aussi.

Disons qu'une place en crèche, c'est quelque chose de stratégique pour l'équilibre d'une famille et pour l'évolution de carrière aussi de la maman parce que souvent c'est la maman qui est obligée d'arrêter de travailler quand il n'y a pas de place. C'est vrai que c'est quelque chose de stratégique que l'on ne mesure pas souvent à sa juste valeur.

Il y a quelque chose que je tiens à rajouter, c'est que Melun détient le record de familles mono parentales. Donc, pour une maman qui n'a pas de place en crèche, c'est parfois très problématique.

Monsieur Vogel : Bien, on passe au vote ? Opposition ? Absentions ? Adopté.

Madame Monville de Cecco : Non, non, attendez, je vais m'abstenir sur cette histoire de tarifs. Je voulais juste quand même dire à Valérie d'abord que, d'une part, je suis très sensible aux arguments qu'elle a énoncés et je partage complètement son point de vue et donc l'importance de ces structure collectives d'accueil, de ces crèches et de les multiplier sur le territoire mais je voulais quand même lui dire que l'on a un Maire qui soutient la politique du Gouvernement, un Gouvernement qui soutient notre Maire et que donc, là aussi, il y a une espèce contradiction dans les termes à regretter la politique du Gouvernement alors que, voilà, voilà.

Monsieur Vogel : Vous ne vous échappez pas ! Allez, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? Monsieur Bourquard ? Allez, ils dorment, ils dorment ! Vous voyez, je veille sur vous !

Adopté à l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil Municipal :

DECIDE l'application à compter du 1^{er} janvier 2020 des taux d'efforts suivants :

Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée - accueil collectif		Taux d'effort par heure facturée - accueil familial	
	Ancien taux	Nouveau taux	Ancien taux	Nouveau taux

1 enfant	0,0605 %	0,0610 %	0,0504 %	0,0508 %
2 enfants	0,0504 %	0,0508 %	0,0403 %	0,0406 %
3 enfants	0,0403 %	0,0406 %	0,0302 %	0,0305 %
4 enfants	0,0302 %	0,0305 %	0,0302 %	0,0305 %
5 enfants	0,0302 %	0,0305 %	0,0302 %	0,0305 %
6 enfants	0,0302 %	0,0305 %	0,0202 %	0,0203 %
7 enfants	0,0302 %	0,0305 %	0,0202 %	0,0203 %
8 enfants	0,0202 %	0,0203 %	0,0202 %	0,0203 %
9 enfants	0,0202 %	0,0203 %	0,0202 %	0,0203 %
10 enfants	0,0202 %	0,0203 %	0,0202 %	0,0203 %

DIT que pour la famille qui a à sa charge un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement, le tarif immédiatement inférieur est appliqué.

DIT que la participation familiale comprend la prise en charge globale de l'enfant pendant son temps de présence y compris les repas principaux, et les soins d'hygiène, y compris les couches.

DECIDE l'application du plancher et du plafond de ressources édictés par la CNAF.

DECIDE qu'un en cas de non-transmission du numéro d'allocataire ou des justificatifs de ressources, le tarif plafond est automatiquement appliqué sur la base d'une famille avec un seul enfant.

DECIDE qu'en cas de communauté de vie qui induit une communauté d'intérêts les justificatifs des ressources de l'ensemble des personnes du foyer devront être fournis pour la détermination du tarif applicable. En cas de non transmission des justificatifs, le tarif maximum sera appliqué sur la base d'une famille avec un enfant.

DECIDE de maintenir le principe de mensualisation fondé sous un contrat passé avec chaque famille en fonction de ses propres besoins.

DECIDE que les heures complémentaires (heures supplémentaires), dépassement du contrat sollicité, seront facturées à la famille en fonction du taux d'effort initial sur la base d'une demi-heure dès 7 minutes 30 de dépassement (avance ou retard).

DECIDE l'adoption du montant du plafond fixé à 5 600 € par la CNAF.

DIT qu'une majoration de 30 % sera appliquée aux familles ne résidant pas à Melun, à l'exclusion des familles bénéficiant d'une place réservée dans le cadre de la signature d'une convention ou de la passation d'un marché à procédure adaptée auquel la Ville a répondu.

DIT que la présente délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2020.

26 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PLAN D'INVESTISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT FINANCES PAR LA PRESTATION DE SERVICE - EXTENSION DU MULTI ACCUEIL "LES OURSONS "

Madame Vernin : ... non écoutez Henri, je suis maman, j'ai eu mes trois enfants en crèche, je sais ce que c'est quand on a une augmentation comme ça !

Monsieur Mellier : Je viens de dire quelque chose qu'elle n'a pas dit et je ne trouve pas ça très honnête, je viens de le lui dire.

Madame Vernin : Il n'y a pas de déduction de la part des parents !

Monsieur Mellier : Ah ?! Il n'y a pas de déductions fiscales pour les modes de garde, c'est nouveau ça !

Madame Vernin : Mais pas autant ! Mais ça ne sera pas compensé évidemment.

Monsieur Mellier : Ca ne sera pas compensé ? Ca fait partie des arguments complètement fous ! Je suis désolé, la déduction fiscale pour les modes de garde, elle a toujours existé et quand vous augmentez, vous déduisez plus, c'est quand même facile à comprendre ! Il ne faut pas sortir de Polytechnique pour le faire ! Ca vous arrange de ne pas dire les choses jusqu'au bout !

Madame Vernin : Pas du tout... pas du tout... Il faut le déboursier, Henri.

Monsieur Vogel : Dites-nous tout, Valérie.

Madame Vernin : Il faut les payer les impôts. Toutes les familles ne paient pas d'impôts. Ca augmente pour tout le monde ! Et aussi pour les foyers les plus aisés, on est d'accord !

Monsieur Mellier : Vous avez dit « cette affaire touchera essentiellement les familles à hauts revenus », c'est ce que vous avez dit tout à l'heure.

Madame Vernin : Essentiellement parce qu'il y a un déplafonnement pour les familles à hauts revenus. Mais Henri, il faut les payer vos impôts !

Monsieur Mellier : Maintenant je ne comprends pas la politique de Madame Monville de Cecco, parce que c'est bien gentil de vous rendre des petits hommages mais c'est quand même assez bizarre. D'ailleurs, Ségolène aurait pu en rajouter une couche là-dessus !

Madame Vernin : Mais arrêtez Henri !!!

Monsieur Mellier : Tout à fait ! C'est quand même de plus en plus bizarre parce que Madame Monville de Cecco défend l'idée, effectivement, que plus on est riche, plus on doit payer d'impôts. Maintenant, elle nous dit « je vais m'abstenir parce que ce Gouvernement a osé faire payer les gens un peu plus riches ». Mais on est en plein déconnant, pardonnez-moi l'expression !

Monsieur Vogel : Valérie, point numéro 26.

Madame Vernin : Bon, là il s'agit de la crèche « Les Ourson », c'est la crèche qui est dans les jardins, en bas. Au départ, c'était un multi-accueil qui n'était ouvert que 4 jours sur 5. C'est une structure qui a été créée par Madame Chapel en 1995. Depuis, la structure n'a pas beaucoup évolué et les conseils du Département, à savoir la PMI, exigeaient de faire des travaux. Donc on a profité pour transformer cette halte-garderie en crèche. Avec ces améliorations, nous avons pu gagner des places de crèche, ce qui est très important. On peut accueillir désormais des enfants de deux mois et demi jusqu'à trois ans et ça, jusqu'à 5 jours par semaine. Pour ça, nous avons été subventionnés à hauteur de 106 444 €.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Oppositions ? Absentions ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement « Plan d'investissement d'accueil du jeune enfant – Equipements d'accueil du jeune enfant financés par la prestation de service » pour l'extension du multi accueil « les Oursons », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

27 - PERSONNEL TERRITORIAL - SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : C'est la mise à jour du Tableau des Effectifs. Il y a un certain nombre de suppressions qui sont prévues. Je vous rappelle que ce ne sont pas des suppressions de postes mais des adaptations du Tableau des Effectifs pour tenir compte, par exemple, pour tenir compte des réussites à un concours ou des changements de service. Voilà. Pas de questions ? Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de supprimer au Tableau des Effectifs :

- Un emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de 2h hebdomadaires (départ d'un agent de la Collectivité),
- Un emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de 4h hebdomadaires (augmentation du temps de travail d'un agent de 4h à 8h),
- Un emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe de 15h30 hebdomadaires (nomination sur un emploi de Professeur d'enseignement artistique suite à une réussite concours),
- Un emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe de 10h hebdomadaires (nomination sur un emploi de Professeur d'enseignement artistique suite à une réussite concours).

INDIQUE que le Tableau des Effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au Contrôle de Légalité.

28 - PERSONNEL TERRITORIAL - CRÉATION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : Il s'agit de créer deux postes à temps complet au sein du Conservatoire. Pas de questions ? Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE, pour pourvoir aux besoins de recrutement du Conservatoire de musique et de danse, de créer à temps complet au Tableau des Effectifs :

- Un emploi d'Assistant d'enseignement artistique à temps complet ;
- Un emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

INDIQUE que le Tableau des Effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au Contrôle de Légalité.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2019, chapitre 012.

29 - MODIFICATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur Vogel : C'est la modification des ratios d'avancement de grade. En fait, ils augmentent d'environ 10 points chaque année parce que j'ai décidé de les dégeler mais on ne peut le faire que progressivement. En essayant de favoriser d'abord les catégories C, ensuite B et ensuite A. Ça donne les résultats suivants pour l'avenir, les taux sont fixés à 60 % pour les catégories C, 40 % pour les catégories B et 30 % pour les catégories A. Ce qui représente à peu près 125 agents qui vont passer au grade supérieur, c'est un peu plus que la moitié que ceux qui auraient une chance d'être promus. Le Comité Technique Paritaire a été consulté et a émis le 6 novembre 2019 un avis favorable unanime. Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération n° 2019.04.64.106 du 11 avril 2019 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade.

FIXE les ratios d'avancement de grade à :

- 60 % pour les grades de catégorie C,
- 40 % pour les grades de catégorie B,
- 30 % pour les grades de catégorie A.

30 - ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS PAR LE CENTRE DE GESTION 77

*Monsieur Vogel : C'est l'organisation des concours et examens professionnels par les Centres de Gestion. C'est une convention qui a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le Centre de Gestion 77 organisera pour l'année 2020, les concours et examens professionnels auxquels vont participer nos agents.
Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté.*

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention avec la Centre de Gestion 77 relative à l'organisation des concours et examens professionnels pour l'année 2020.

AUTORISE le Maire à signer la présente Convention ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

DIT que les crédits sont prévus au Budget 2020.

31 - CONTRAT DE MANDAT POUR LA PASSATION DU MARCHÉ D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES ET POUR SA GESTION

Monsieur Vogel : C'est un contrat de mandat pour la passation du marché d'assurance risque statutaire et sa gestion. La Commune de Melun adhère depuis 2006 au contrat d'assurance groupe négocié par le Centre de Gestion 77 auprès de CNP Assurances pour couvrir l'ensemble des risques statutaires du personnel. La convention actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2020, il faut donc donner mandat au Centre de Gestion pour organiser la procédure de passation d'un nouveau marché pour remplacer la convention précédente.
Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1er :

La commune de Melun autorise Monsieur Le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans à effet du 1^{er} janvier 2021**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

- La collectivité souhaite garantir :
- Les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC

Et

- Les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

Article 2 :

Si les résultats obtenus sont jugés satisfaisants, la Collectivité charge le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit, par le biais d'une Convention de gestion.

Dans le cas où elle ne donne pas suite aux propositions issues du marché, la Collectivité prend acte qu'elle devra s'acquitter d'une somme forfaitaire déterminée selon la strate de l'effectif :

- Contrats standards IRCANTEC (pas de seuil)
et CNRACL (jusqu'à 29 agents) : 50 euros
- Compris entre 30 et 199 agents CNRACL : 300 euros
- Compris entre 200 et 499 agents CNRACL : 500 euros
- A partir de 500 agents CNRACL : 700 euros

Article 3 :

La Commune de Melun autorise Monsieur le Maire à signer le mandat et les conventions résultant du mandat donné.

32 - AVENANT À LA CONVENTION DE PRESTATION DE RESTAURATION CONCLUE AVEC L'EOGN

Monsieur Vogel : Il s'agit d'un avenant à la Convention de prestation de restauration conclu avec l'EOGN. Par délibération du 28 septembre 2011, le Conseil Municipal avait approuvé la Convention de prestation de restauration avec l'Ecole des Officier de la Gendarmerie Nationale. L'Ecole souhaite actualiser la convention en modifiant un certain nombre de stipulations mais pas dans l'essence de la convention, ce sont des modifications de forme : la dénomination du restaurant administratif, le prix du repas (il ne change pas mais est présenté sous forme TTC) et les motifs de fermeture du restaurant administratif pour que ce soit toujours les mêmes. La mise à jour implique de signer une nouvelle convention.

Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté.

Merci à tous.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de l'avenant à la Convention de prestation de restauration conclue avec l'association « Le Cercle Mixte de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale », ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h30.